

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ MONTLUÇON COMMUNAUTÉ

2025-2029



SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| Editos | 3 |
| Introduction | 6 |
| Qu'est-ce qu'un Contrat Local de Santé (CLS) | 6 |
| 1) Le cadre légal du CLS | 6 |
| 2) Les fondements du CLS..... | 7 |
| 3) Les objectifs du CLS | 7 |
| Un CLS construit en 6 étapes | 8 |
| Montluçon Communauté, un territoire rural et péri-urbain | 9 |
| Le diagnostic des besoins | 10 |
| Les enjeux identifiés pour le territoire..... | 12 |
| D'autres étapes sont à venir | 16 |
| 1) Champ d'application du CLS..... | 18 |
| Article 1 : Territoire d'application | 18 |
| Article 2 : Les engagements des signataires et co-signataires | 18 |
| Article 3 : Les axes prioritaires et les objectifs stratégiques | 19 |
| 2) La mise en œuvre du Contrat Local de Santé..... | 21 |
| Article 4 : Gouvernance partagée et pluridisciplinaire..... | 21 |
| Article 5 : Pilotage et suivi de la mise en œuvre du CLS..... | 21 |
| Article 6 : Évaluation du Contrat Local de Santé | 23 |
| Article 8 : Durée, révision | 23 |
| Signataires | 24 |
| ANNEXES | 25 |
| Axe 1 : L'offre de soins, son maillage et son organisation | 26 |
| Fiche action n° 1.1 : Faciliter l'installation de nouveaux professionnels de santé | 27 |
| Fiche action n°1.2 : Fluidifier les prises en charge médicales | 29 |
| Fiche action n°1.3 : Renforcer la mise en réseau et la visibilité des acteurs sur le territoire | 32 |
| Axe 2 : Favoriser le parcours de soins des personnes précaires | 34 |
| Fiche action n° 2.1 : Renforcer la formation des acteurs du territoire afin d'améliorer l'accompagnement des publics précaires | 35 |
| Fiche action n° 2.2 : Favoriser le déploiement du programme PACAP au sein des QPV | 38 |
| Fiche action n° 2.3 : Faire converger SISM-Pass-En bas de chez toi..... | 43 |
| Axe 3 : Favoriser le parcours de soins des personnes vulnérables | 46 |
| Fiche action n° 3.1 : Création d'un café des aidants | 47 |

| | |
|---|-----------|
| Fiche action n°3.2 : Accompagner le DAC03 vers le pilotage et la mise en œuvre de commissions « cas complexe » mobilisant les acteurs du territoire | 50 |
| Fiche action n°3.3 : Création d'une Maison des Aînés | 52 |
| Fiche action n°3.4 : Organisation d'un événement visant à promouvoir les services et dispositifs en faveur des personnes vulnérables (personnes âgées, personnes en situation de handicap, aidants familiaux) | 55 |
| Axe 4 : Promouvoir la santé mentale | 58 |
| Fiche action n° 4.1 : Participation aux SISM | 59 |
| Fiche action n° 4.2 : Promouvoir la formation des professionnels du secteur social, médico-social et médical et du grand public, aux premiers secours en santé mentale..... | 62 |
| Fiche action n° 4.3 : Créer une instance d'écoute pour les adolescents en souffrance psychique .. | 65 |
| Axe 5 : Promouvoir un cadre de vie favorable à la santé | 68 |
| Fiche action n° 5.1 : Former les éducateurs sportifs | 69 |
| Fiche action n°5.2 : Promouvoir le réseau sport santé et sport santé bien-être sur le territoire..... | 71 |
| Fiche action n°5.3 : Promouvoir le sport sur ordonnance auprès des professionnels de santé..... | 74 |
| Fiche action n°5.4 : Lutter contre la sédentarité..... | 76 |
| Fiche action n° 5.5 : Développer les CPS (compétences psycho-sociales) dès le plus jeune âge | 79 |
| Fiche action n° 5.6 : Proposer un protocole adapté par rapport aux pathologies associées à l'ensemble des professionnels de santé | 81 |
| Fiche action n°5.7 : Mettre à disposition des outils et ressources pédagogiques en santé environnement à mutualiser sur l'ensemble du territoire | 83 |
| Fiche action n°5.8 : Lutter contre les espèces nuisibles à la santé humaine | 86 |
| Fiche action n°5.9 : Etablir un protocole coordonné pour lutter contre les espèces invasives sur le territoire (ambrosie, éco fauchage) | 89 |
| Fiche action n°5.10 : Sensibiliser le public au tri et au gaspillage alimentaire..... | 92 |
| Fiche action n° 5.11 Construire et promouvoir un écosystème favorable à la santé et à l'alimentation durable en lien avec le Projet Alimentaire Territorial | 95 |

Editos



Monsieur Frédéric Laporte, Maire de Montluçon et Président de Montluçon Communauté

Notre territoire de 21 communes et de près de 60 000 habitants, place la santé au cœur de son action publique. Bien conscient des défis actuels, notamment l'accès aux soins, le vieillissement de la population et les inégalités sociales et territoriales, notre collectivité entend répondre de manière coordonnée, ambitieuse et innovante à ces enjeux majeurs.

La ville de Montluçon et Montluçon Communauté ont déjà démontré leur incroyable capacité à dépasser les clivages et les cloisonnements entre acteurs pour réagir face à la pandémie. Montluçon Communauté s'était doté en quelques jours d'un des plus grands centres de vaccination de France. Les professionnels de santé « Libéraux », l'hôpital public, l'hôpital privé, l'ARS, et la ville de Montluçon s'étaient coordonnés pour concevoir une organisation optimale et répondre aux besoins de la population. De cette expérience, ces forces vives se sont retrouvées dans le cadre de l'élaboration du nouveau Contrat Local de Santé de Montluçon.

Les professionnels de santé libéraux se sont constitués en Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) Ouest Allier permettant l'émergence d'un acteur rassembleur et proactif sur le Bassin de Santé Intermédiaire. Cela contribue à la coordination en matière de santé sur notre territoire, et cela, à nos côtés.

Aussi, Montluçon Communauté, la ville de Montluçon et les autres communes de l'agglomération, souhaitent s'engager pour la santé des habitants du territoire via des projets ambitieux :

- soutenir la direction commune du CHU de Clermont-Ferrand- CH de Montluçon-Néris pour l'acquisition d'un nouvel équipement Tep-Scan, ainsi que l'ouverture d'une nouvelle salle de cardiologie ;
- soutenir la SCIC de Bien-Assis, situé en quartier prioritaire, pour permettre la continuité de la prise en charge de plus de 2400 patients ;
- soutenir le pôle de Santé « Chantalouette » qui propose, notamment, un accompagnement médical renforcé et novateur via la télétransmission.

Notre ambition est d'impulser un Contrat Local de Santé qui tienne compte des spécificités de chaque territoire, qu'il s'agisse des communes rurales, péri-urbaines ou en cœur d'agglomération.

Ce contrat repose sur une vision partagée : faire de la santé un levier de développement pour l'ensemble des 21 communes. Et cela, en valorisant les atouts de notre territoire, et notamment :

- par une tradition de solidarité et d'innovation sociale, qui fait la force de nos dynamiques locales ;
- par une diversité de ressources et d'acteurs engagés dans le secteur sanitaire, médico-social et associatif ;
- par un engagement clair de Montluçon Communauté à soutenir des projets structurants pour la population, dans une logique de proximité et d'équité.



Madame Joële Gerinier, Maire de Teillet-Argenty et Conseillère Communautaire déléguée à la Santé,

Le territoire de Montluçon fait face à de nombreux défis démographiques, sociaux et économiques. La santé s'inscrit au cœur de ces enjeux. Pour y répondre, les élus ont initié une réflexion dès 2021 afin d'élaborer un projet commun à l'échelle des 21 communes de Montluçon-Communauté : Le Contrat Local de Santé (CLS).

Notre territoire est marqué par diverses réalités auxquelles le CLS doit apporter des réponses concrètes et collectives, par le biais de tous les acteurs de la santé ainsi du médico-social.

En effet, l'accès aux soins est un enjeu national auquel Montluçon Communauté n'est pas épargné en matière de difficultés. Mais c'est aussi la prise en compte de données particulières (surmortalité par maladies cardio-vasculaires, taux de cancer, surmortalité par addictions...) qui justifient un engagement total, de la part de Montluçon Communauté et des communes, afin de trouver des réponses adéquates.

Nous sommes de plus en plus profondément convaincus de l'importance de l'échelon local pour une mise en œuvre de la santé et du rôle déterminant que peuvent jouer les élus pour la mobilisation des acteurs de terrain. Notre collectivité entend répondre de manière coordonnée, ambitieuse et innovante à ces enjeux majeurs.

La mise en place du CLS constitue un cadre stratégique et durable pour renforcer l'efficacité des politiques locales de santé tout en répondant aux orientations nationales et régionales définies par l'Agence Régionale de Santé.

Ce contrat repose sur une vision commune : **« Faire de la santé un levier de développement pour l'ensemble des 21 communes en valorisant les atouts de notre territoire. »**

Le CLS est un outil indispensable pour inscrire la santé dans toutes les politiques locales et répondre aux attentes des habitants. Il illustre notre volonté de faire converger les énergies pour bâtir un territoire inclusif, solidaire et résilient face aux défis de demain.

Le projet concernant la santé et plus particulièrement sa déclinaison en contrat local de santé a enclenché une véritable dynamique au sein de notre territoire.

Je tiens à remercier les 150 professionnels, mais aussi les acteurs institutionnels. Par le partage de leurs expériences, mais aussi par celui des difficultés rencontrées dans leurs pratiques, ils ont souhaité de façon unanime, mettre en place un véritable panel d'actions de santé au sein du territoire. Cela devrait permettre à la patientèle accueillie une plus grande lisibilité et une meilleure orientation.



Monsieur Grégory Dolé, Directeur par intérim Délégation départementale de l'Allier de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes attache depuis sa création une très grande importance à sa capacité d'intervenir au niveau le plus pertinent de proximité, et chaque fois que cela est possible en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés. Le département de l'Allier, avec 4 CLS signés à ce jour, à l'échelle des communautés de communes, et bientôt 6, dont celui de Montluçon Communauté, est une très bonne illustration de cette volonté.

Les contrats locaux de santé permettent en effet de mettre en œuvre les orientations du Projet Régional de Santé au plus près des habitants, en relation étroite et dans une démarche de co-construction avec les acteurs locaux. Ils permettent de croiser des priorités, qui sont souvent globales et qui peuvent paraître généralistes et très nombreuses, avec des territoires concrets, avec leurs difficultés, mais aussi et surtout avec leur dynamisme et leurs opportunités.

Les contrats locaux de santé s'inspirent en cela d'un des principes fondateurs de la Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé : inscrire la santé dans les politiques locales et faire de chacun d'entre nous un acteur de sa santé ; et ils se fondent sur la notion de « santé globale », définie par l'Organisation Mondiale de la Santé.

Instruments modernes de déclinaison des politiques publiques, les contrats Locaux de santé sont le reflet de la volonté de passer d'une logique d'institutions et d'établissements à une logique de territoire et d'inclusion. Ils sont ainsi un outil particulièrement approprié pour déterminer des parcours, au sens le plus large de ce terme, incluant les enjeux essentiels de la prévention et bien sûr l'organisation des prises en charge.

En se dotant d'un CLS, Montluçon Communauté, disposera d'un formidable levier de mobilisation et de mise en synergie des politiques publiques en faveur des populations, à la fois d'un outil de planification territoriale permettant de répondre à des enjeux majeurs tels que le vieillissement de la population, les difficultés d'accès aux professionnels de santé, l'accompagnement des populations en situation de précarité, ou la construction d'un conseil local en santé mentale ; d'un outil qui va contribuer à la lutte contre les inégalités de santé, en agissant le plus précocement possible, dès l'enfance, et dans l'ensemble des environnements de vie (conditions de logement, de transport, d'éducation...) ; d'un outil évolutif et souple, les actions du CLS pouvant être améliorées, augmentées ou supprimées en fonction de la réalité des besoins ; d'un outil qui apportera une meilleure connaissance de la santé en fonctionnant comme un observatoire territoriale et permettant ainsi des actions cohérentes et complémentaires, et donc in fine plus efficaces.

Je ne peux que rappeler l'importance de l'animation territoriale et du rôle du coordonnateur du CLS, que co-finance l'ARS. C'est le coordonnateur qui est le garant de la bonne gouvernance et du dynamisme du CLS.

Enfin, je ne peux pas terminer mon propos sans remercier l'ensemble des signataires de ce contrat, et à travers eux les équipes qui ont contribué à son élaboration, et qui demain participeront à la mise en œuvre de ses actions au bénéfice de la population. La santé est l'affaire de tous, elle passe par des changements de comportements individuels et par des choix collectifs pour lesquels chacun a un rôle à jouer. Ce CLS contribuera à accompagner et orienter au mieux la population de l'agglomération montluçonnaise en ce sens.

Introduction

Qu'est-ce qu'un Contrat Local de Santé (CLS)

Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil stratégique et opérationnel inscrit dans le cadre du Projet Régional de Santé (PRS), piloté par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Conçu pour répondre aux spécificités et priorités locales, il vise à réduire les inégalités territoriales et sociales de santé en déployant des actions concrètes adaptées aux besoins des populations.

Porté conjointement par Montluçon Communauté et l'ARS durant 5 ans, le CLS constitue une feuille de route partagée entre la collectivité, les services de l'État, les professionnels de santé, les acteurs du médico-social, et les associations. Il traduit une volonté commune de structurer et de coordonner les politiques publiques de santé à l'échelle locale.

1) Le cadre légal du CLS

Le Contrat Local de Santé s'inscrit dans un cadre légal défini par plusieurs textes fondamentaux.

1- Les bases légales des CLS dans le Code de la santé publique

Les contrats locaux de santé sont définis par deux articles clés :

- ⇒ Article L. 1434-2 : Cet article précise que les objectifs du Schéma Régional de Santé (SRS) « peuvent être mis en œuvre par les contrats territoriaux de santé définis à l'article L. 3414-12, par les contrats territoriaux de santé mentale définis à l'article L. 3221-2 ou par les contrats locaux de santé définis à l'article L. 3414-10 ».
- ⇒ Article L. 1434-10 : Il prévoit que « la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social ».

Ces articles ancrent les CLS comme des leviers essentiels de territorialisation des politiques de santé.

2- La loi HPST de 2009 (Hôpital, Patients, Santé, Territoires)

Adoptée en 2009, cette loi a posé les bases des CLS en favorisant une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des territoires. Elle a notamment instauré les Agences Régionales de Santé (ARS), qui jouent un rôle central dans leur élaboration et leur mise en œuvre en partenariat avec les collectivités.

3- La loi de modernisation du système de santé de 2016

Cette loi a renforcé le rôle des CLS en les intégrant pleinement dans le cadre des projets régionaux de santé (PRS). Elle encourage une approche participative en impliquant les élus locaux, les professionnels de santé, les associations et d'autres acteurs dans la définition des priorités locales.

2) Les fondements du CLS

⇒ Un outil de territorialisation des politiques de santé

Le CLS adapte les orientations nationales et régionales aux spécificités du territoire de Montluçon Communauté et de ses 21 communes.

⇒ Une démarche partenariale

Le contrat repose sur une gouvernance partagée et une concertation élargie, rassemblant les institutions, les professionnels et la société civile autour d'objectifs communs.

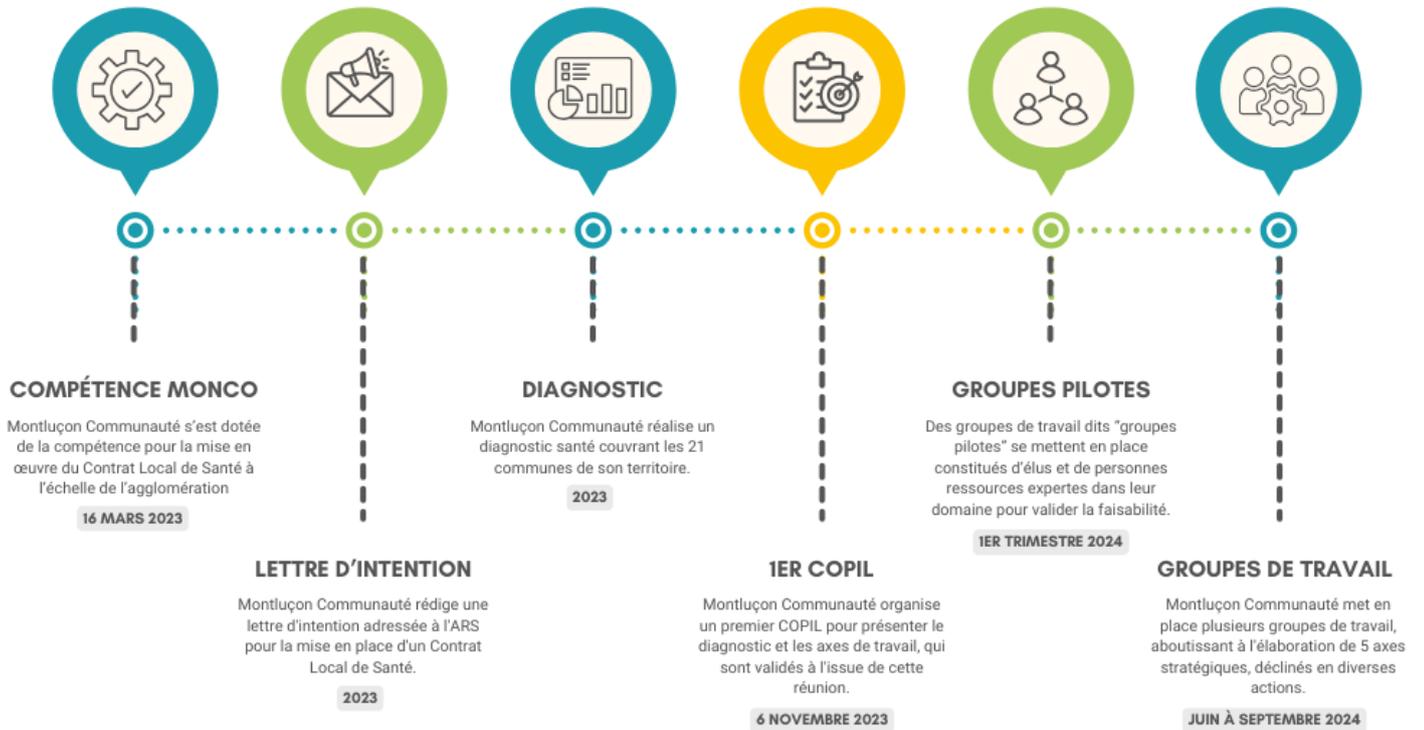
⇒ Un cadre d'action pour des réponses concrètes

Les actions déployées dans le cadre du CLS touchent à de nombreux domaines liés à la santé, tels que la prévention, l'accès aux soins, le bien-vieillir, ou encore l'accompagnement des publics en situation de vulnérabilité.

3) Les objectifs du CLS

- Promouvoir et favoriser le respect des droits des usagers du système de santé ;
- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ;
- Renforcer la visibilité des actions locales en faveur de la santé ;
- Développer des conditions environnementales et sociales favorables à l'état de santé des populations (qualité de l'air, urbanisme, etc.).

Un CLS construit en 6 étapes



Montluçon Communauté, un territoire rural et péri-urbain

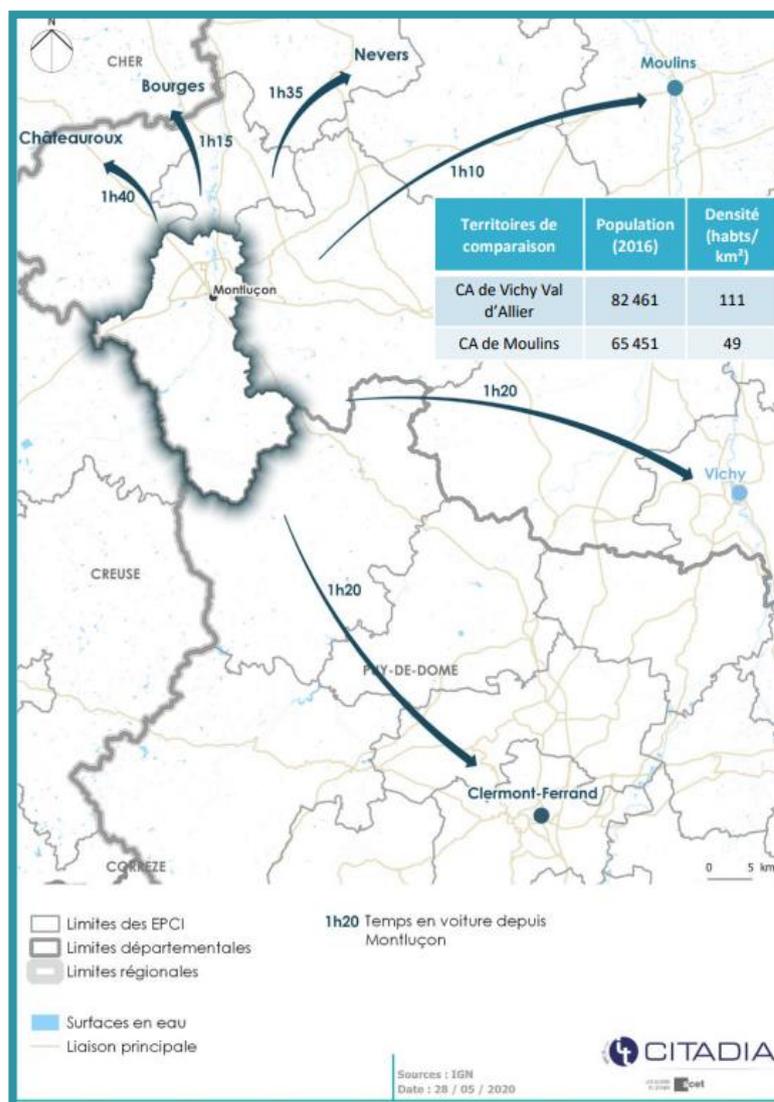
Le territoire de Montluçon Communauté se compose de 21 communes pour 62 414 habitants soit environ 165 habts/km² (Source : Insee 2016). Cet EPCI est né, au 1^{er} janvier 2017, de la fusion de la Communauté d'Agglomération Montluçonnaise et de la Communauté de communes du Pays de Marcillat-en-Combraille.

Le réseau routier principal (routes nationales) est organisé en étoile autour de la commune de Montluçon, tandis que la RD214 permet d'assurer la desserte du sud du territoire. De plus, la gare de Montluçon permet d'offrir une liaison directe vers Paris en 3h. La Communauté d'Agglomération bénéficie également de la présence d'un aéroport de loisirs à Domérat. Cette organisation est à l'origine d'identités territoriales spécifiques entre le nord qui concentre la plupart des habitants et des emplois grâce à la commune de Montluçon (58% des habitants, 69% des emplois en 2016), organisée autour d'un réseau de transports important et l'ex-Communauté de communes du Pays de Marcillat-en-Combraille au sud qui dispose d'une identité rurale et patrimoniale forte.

Le territoire exerce une influence sur les territoires voisins qui ne disposent pas de communes au rayonnement aussi important que Montluçon comme la Communauté de Communes du Pays d'Huriel à l'ouest, celle du Val du Cher au nord et celle de Commeny-Montmarault-Néris-Les-Bains à l'est.

Le territoire de Montluçon Communauté dans son environnement élargi.

PLUIH Montluçon Communauté



Le diagnostic des besoins

Le diagnostic des besoins, réalisé en concertation avec les acteurs locaux en 2023, met en lumière des enjeux complexes et interdépendants en matière de santé, de précarité et de démographie au sein de Montluçon Communauté.

Ces constats soulignent la nécessité d'actions coordonnées pour répondre efficacement aux spécificités du territoire et réduire les inégalités sociales et territoriales, tout en tenant compte de la précarité en tant que déterminant majeur de santé.

1. Une offre de soins fragilisée par une démographie médicale vieillissante

Le territoire de Montluçon Communauté présente une concentration des équipements de santé au nord, créant des disparités d'accès pour les populations des communes plus périphériques. Par ailleurs, le vieillissement préoccupant des professionnels de santé constitue un défi majeur :

- ⇒ Parmi les 44 médecins généralistes, plus de la moitié (23) ont plus de 60 ans, dont 7 sont au-delà de 65 ans.
- ⇒ Cette tendance est similaire pour les spécialistes, avec 59% âgés de plus de 60 ans (39 sur 66) et 19 ayant dépassé 65 ans.

Ce déséquilibre accentue le phénomène de non-recours aux soins, particulièrement visible à Montluçon (3680 patients sans médecin traitant) et dans les communes voisines telles que Domérat (690 patients) ou Saint-Victor (266 patients).

2. Une précarité structurelle et ses impacts sanitaires

Montluçon Communauté est marquée par une précarité économique et sociale exacerbée :

- ⇒ La Ville de Montluçon affiche des taux alarmants : chômage (19,6 %), bénéficiaires de la CSS (20,7 %) et RSA (11,77 %).
- ⇒ Les quartiers prioritaires (Bien-Assis, Fontbouillant, Ville Gozet) concentrent des populations particulièrement vulnérables, avec des indicateurs de précarité nettement au-dessus des moyennes communales.

Cette précarité se traduit par une consommation médicamenteuse importante dans certains quartiers, notamment :

- ⇒ Ville Gozet, où les traitements psychotropes, antidépresseurs et neuroleptiques atteignent des taux très supérieurs à la moyenne régionale.
- ⇒ Une prévalence élevée de pathologies chroniques (diabète, asthme, allergies), notamment dans les quartiers prioritaires.

3. *Un vieillissement démographique prononcé*

Le territoire se distingue par un déséquilibre croissant entre populations jeune et âgée, avec une proportion de seniors en nette augmentation. D'ici 2026, les personnes de 60 ans et plus pourraient représenter 32 % de la population de Montluçon.

Certains quartiers, comme Marais-Villars ou Châtelard-La Verne, concentrent une population particulièrement vieillissante, nécessitant des dispositifs renforcés pour le maintien à domicile, l'accompagnement des aidants et la prise en charge de la perte d'autonomie.

4. *Des indicateurs sanitaires préoccupants*

Le diagnostic met en évidence une surmortalité et une sur-morbidité liées à des pathologies lourdes : Santé mentale : Montluçon présente un taux de patients bénéficiant d'une ALD pour maladies psychiatriques (4732,2) deux fois supérieur à la moyenne régionale (2326,1). Les taux de consommation d'antidépresseurs et de neuroleptiques sont également préoccupants.

Addictions : Le taux d'hospitalisations pour maladies liées à l'alcool est deux fois supérieur aux moyennes départementales et régionales.

Pathologies chroniques : Les maladies coronariennes, l'insuffisance cardiaque et le diabète touchent de façon disproportionnée les communes rurales telles que Marcillat-en-Combraille, Ronnet et Terjat.

5. *Enjeux environnementaux*

Le territoire est également exposé à des risques environnementaux :

- ⇒ Radon : Montluçon Communauté se situe dans une zone de risque moyen à élevé.
- ⇒ Pollens : Le territoire présente un risque très élevé d'exposition, aggravant les problématiques respiratoires, notamment l'asthme.

Cette analyse met en exergue les vulnérabilités cumulées du territoire, où précarité, vieillissement démographique, disparités d'accès aux soins et exposition à des risques environnementaux convergent pour aggraver les inégalités de santé.

Face à ces constats, il est impératif de :

- Renforcer l'offre de soins, en anticipant le renouvellement des professionnels de santé et en favorisant leur implantation dans les zones sous-dotées.
- Déployer des actions ciblées de prévention et d'éducation en santé, en partenariat avec les acteurs du Projet Alimentaire Territorial (PAT), les acteurs de l'éducation et du sport.
- Encourager les initiatives locales visant à réduire la précarité, en favorisant l'accès à des services et produits de qualité.
- Développer une approche territoriale intégrée pour répondre aux enjeux croissants de santé mentale, de maladies chroniques et de vieillissement.

À la lumière des constats précédents, plusieurs enjeux majeurs se dessinent pour Montluçon Communauté. Ces enjeux doivent structurer les actions territoriales afin d'améliorer durablement la santé des populations et de réduire les inégalités.

1. Assurer une offre de soins adaptée et un maillage territorial équilibré

Montluçon Communauté fait face à un défi majeur : garantir une offre de soins pérenne et accessible dans un contexte marqué par une démographie médicale vieillissante et des disparités territoriales importantes. Cet enjeu appelle à une action ambitieuse pour renforcer l'attractivité du territoire et fluidifier l'organisation des soins, tout en s'inscrivant dans une démarche transversale.

La dynamisation de l'attractivité territoriale constitue un levier essentiel pour attirer de nouveaux professionnels de santé. Il s'agit de valoriser les atouts du territoire, notamment sa qualité de vie, et de proposer un accompagnement structuré facilitant l'installation. Un service de conciergerie dédié pourrait jouer un rôle clé, en simplifiant les démarches administratives et en répondant aux besoins concrets des praticiens, tels que le logement, la scolarisation des enfants ou encore l'emploi du conjoint.

La fluidité des prises en charge médicales repose également sur des évolutions structurelles. L'ouverture à de nouveaux profils professionnels, tels que les Infirmiers en Pratique Avancée (IPA) ou les infirmières Asalée, doit être encouragée pour enrichir l'offre de soins et répondre aux besoins croissants en matière de prévention et de suivi des pathologies chroniques. Par ailleurs, la formation de maîtres de stage universitaires au sein du territoire constitue une opportunité stratégique. En accueillant des internes en médecine, le territoire peut renforcer ses liens avec les universités et créer un vivier de futurs praticiens familiarisés avec les besoins locaux.

Enfin, l'interconnaissance entre les acteurs du secteur social, médico-social et médical apparaît comme un enjeu transversal central. Favoriser les synergies entre ces professionnels est indispensable pour assurer une coordination optimale des parcours de soins. À travers des espaces d'échange réguliers et des initiatives collaboratives, il devient possible de dépasser les silos institutionnels et de garantir une approche globale, centrée sur les besoins des populations.

Ainsi, la construction d'un maillage territorial équilibré et adapté ne se limite pas à des mesures sectorielles, mais s'intègre dans une vision systémique et collaborative, où l'attractivité, l'innovation et la coordination s'entremêlent pour relever les défis de demain.

2. Réduire les inégalités d'accès aux soins pour les personnes en situation de précarité

L'accès aux soins pour les personnes en situation de précarité constitue un défi pour Montluçon Communauté, où les indicateurs sociaux révèlent une forte vulnérabilité de certaines populations. La réduction des inégalités en matière de santé impose des actions concertées et innovantes, adaptées aux spécificités locales et aux besoins des publics précaires.

Pour répondre à cet enjeu, la formation des acteurs locaux joue un rôle fondamental. En renforçant les compétences des professionnels du secteur social, médico-social et médical, il est possible de créer un socle commun de connaissances et de pratiques. Cette dynamique permet d'améliorer la prise en charge des publics précaires et de construire des réponses adaptées aux problématiques identifiées, telles que le non-recours aux soins, les addictions ou les troubles de santé mentale.

Dans cette perspective, des événements visant à dédramatiser la santé mentale et les addictions doivent être mis en place. Ces initiatives, accessibles et inclusives, auront pour objectif de réduire la stigmatisation associée à ces problématiques et de sensibiliser les habitants, tout en favorisant une meilleure compréhension des dispositifs d'accompagnement existants.

La convergence des actions et dispositifs existants constitue un autre levier essentiel. En articulant des initiatives telles que les Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) ou le programme « En bas de chez toi », il devient possible de mutualiser les efforts pour un impact renforcé.

Cette approche garantit un accompagnement plus fluide et cohérent pour les populations les plus éloignées des soins.

Enfin, le déploiement du programme PACAP (Pour Accompagner la Capacité d'Agir des Personnes) au sein des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville représente une opportunité majeure. Ce programme, centré sur la promotion des compétences psychosociales et le renforcement de l'autonomie, constitue un outil précieux pour réduire les inégalités en santé et favoriser l'adhésion des publics précaires aux parcours de soins.

3. Optimiser le parcours de soins des populations vulnérables

L'optimisation du parcours de soins des populations vulnérables constitue un enjeu crucial pour Montluçon Communauté, confrontée à une population vieillissante et des besoins de santé croissants. Pour y répondre, il est nécessaire de développer des dispositifs adaptés et de renforcer la coordination entre les acteurs impliqués.

L'une des premières actions à déployer consiste en la création et la coordination des cafés des aidants sur l'ensemble du territoire, notamment au sein de la Maison des Aînés. Ces espaces doivent offrir un cadre bienveillant et convivial pour soutenir les aidants familiaux, leur permettre d'échanger leurs expériences et de recevoir des conseils de professionnels. L'accompagnement des acteurs locaux dans l'organisation et l'animation de ces cafés sera essentiel pour garantir leur pérennité et leur impact.

Un autre levier majeur est la mise en place d'une commission dédiée aux cas complexes, un outil indispensable pour garantir un suivi coordonné et personnalisé des personnes vulnérables. Cette commission réunira des professionnels des secteurs médical, médico-social et social, afin de construire des solutions adaptées aux besoins spécifiques des patients, en tenant compte de la pluralité des enjeux (médicaux, sociaux, psychologiques).

Dans cette perspective, l'accompagnement du Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC 03) est déterminant. En soutenant la mise en œuvre de ces commissions, le territoire pourra structurer davantage les parcours de soins et renforcer la fluidité des prises en charge. Ce partenariat avec le DAC 03 permettra de consolider les synergies entre les différents acteurs et de répondre aux défis posés par les situations de santé les plus complexes.

Grâce à ces initiatives, Montluçon Communauté pourra offrir un parcours de soins plus inclusif et coordonné, en réduisant les ruptures et en soutenant les populations vulnérables dans leur cheminement vers une meilleure qualité de vie.

4. Renforcer la promotion de la santé mentale

La santé mentale constitue un enjeu majeur pour Montluçon Communauté, en particulier au regard des indicateurs préoccupants, notamment le taux élevé de patients sous traitement antidépresseur et neuroleptique. Pour répondre à cette problématique, il est impératif de renforcer la prise en charge et de promouvoir la santé mentale de manière proactive et inclusive.

Un des axes essentiels réside dans la déconstruction des représentations sociales autour de la santé mentale. En participant activement aux Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM), Montluçon Communauté pourra offrir des espaces de dialogue, de sensibilisation et d'information pour changer le regard sur les troubles psychiques. Ces événements auront pour objectif de réduire la stigmatisation, d'informer le grand public sur les réalités de la santé mentale, et de promouvoir les dispositifs de soutien existants.

La création d'une instance d'écoute pour les adolescents en souffrance psychique s'inscrit également dans cette démarche. En mettant en place un lieu dédié où les jeunes peuvent s'exprimer librement et trouver un accompagnement adapté, il devient possible de répondre à une demande de plus en plus pressante dans ce domaine.

Cette instance offrira un espace de parole sécurisé, permettant de mieux identifier les problématiques spécifiques rencontrées par les adolescents et d'orienter les jeunes vers des professionnels compétents.

Par ailleurs, la promotion de la santé mentale à travers des formations destinées aux professionnels de santé, mais aussi aux acteurs sociaux et éducatifs, est indispensable pour renforcer les compétences et améliorer la prise en charge au quotidien. Ces formations permettront de mieux repérer les signes de souffrance psychique, d'améliorer les pratiques d'accompagnement et de favoriser une approche globale et interdisciplinaire.

Ainsi, en déconstruisant les préjugés, en offrant des espaces d'écoute adaptés et en renforçant la formation des acteurs locaux, Montluçon Communauté pourra apporter des solutions concrètes et durables aux défis posés par la santé mentale, tout en contribuant à un environnement plus bienveillant et inclusif pour toutes les populations.

5. Créer un cadre de vie favorable à la santé

La création d'un cadre de vie favorable à la santé représente un enjeu fondamental pour Montluçon Communauté, où l'environnement, l'activité physique, les habitudes alimentaires et la prévention des addictions jouent un rôle central dans le bien-être des habitants. Il s'agit de mettre en place une approche globale et intégrée, combinant actions de sensibilisation, développement des infrastructures et renforcement des pratiques locales.

L'un des leviers primordiaux est la sensibilisation des professionnels de santé aux dispositifs de santé existants sur le territoire. En formant les acteurs locaux à mieux connaître les dispositifs accessibles

(sport santé, nutrition, prévention des addictions), il devient possible de garantir une prise en charge plus cohérente et réactive. Cette sensibilisation doit également inclure des formations sur l'importance de l'environnement et des pratiques durables dans la prévention des maladies.

La lutte contre la sédentarité constitue également une priorité. Les habitudes de vie actives sont essentielles pour prévenir de nombreuses pathologies chroniques. Dans cette optique, le territoire doit s'engager dans la promotion du sport santé en recensant et en mettant en valeur l'offre existante (activités sportives adaptées, programmes de sport santé bien-être), tout en veillant à élargir cette offre pour qu'elle soit accessible au plus grand nombre. La création de partenariats avec des associations locales, des professionnels du sport et des structures sociales permettra de renforcer cette dynamique.

Le développement de ressources pédagogiques en santé environnement est une autre initiative importante. Mettre à disposition des outils et supports pédagogiques visant à sensibiliser le public aux enjeux environnementaux (pollution, biodiversité, qualité de l'air) et à leur impact sur la santé humaine est indispensable pour promouvoir une culture de la prévention. Ces ressources devront être mutualisées à travers les différents acteurs du territoire, en particulier dans les écoles, les structures de santé et les centres sociaux.

La question des espèces nuisibles à la santé humaine doit aussi être abordée. Il s'agira de mettre en place des actions visant à prévenir la prolifération de nuisibles en menant des campagnes d'information sur les bonnes pratiques de gestion et d'hygiène environnementale.

Par ailleurs, sensibiliser le public au tri et au gaspillage alimentaire est un aspect crucial dans une démarche de santé durable. En incitant les habitants à adopter des comportements responsables, tant en matière de gestion des déchets que dans leurs habitudes alimentaires, Montluçon Communauté pourra contribuer à un cadre de vie plus sain et plus respectueux de l'environnement.

En somme, la création d'un cadre de vie favorable à la santé nécessite une action concertée et multifactorielle, qui passe par la sensibilisation, la mise en réseau des acteurs locaux et l'engagement des citoyens. Montluçon Communauté se doit de promouvoir une vision holistique de la santé, dans laquelle l'environnement, l'alimentation, l'activité physique et la prévention des addictions se renforcent mutuellement pour améliorer la qualité de vie de ses habitants.

D'autres étapes sont à venir



Le présent Contrat Local de Santé est conclu :

ENTRE

- **L'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,**

Représentée par Monsieur Grégory DOLÉ, Directeur par intérim Délégation départementale de l'Allier

ET

- **Montluçon Communauté,**

Représentée par Monsieur Frédéric LAPORTE, Président de la communauté d'agglomération, dûment habilité par délibération du conseil communautaire en date du 13 mars 2025

ET les co-signataires :

- **la Préfecture de l'Allier,**

Représentée par Monsieur Jean-Marc GIRAUD, Sous-Préfet de Montluçon,

- **le Conseil Départemental de l'Allier,**

Représenté par Monsieur Claude RIBOULET, Président du Conseil Départemental de l'Allier,

- **le Centre Hospitalier de Montluçon - Nérès-les-Bains,**

Représenté par Monsieur David DE FREITAS, Directeur délégué du Centre Hospitalier de Montluçon Nérès-les-Bains,

- **l'Hôpital Privé Saint-François ELSAN,**

Représenté par Monsieur Cyril GILGENKRANTZ, Directeur de l'hôpital privé Saint-François,

- **le Pôle d'équilibre territorial et rural de la Vallée du Cher**

Représenté par Monsieur Samir TRIKI, Président du PETR de la Vallée du Cher,

- **la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Allier,**

Représentée par Madame Virginie CASSARO, Directrice de la CPAM 03,

- **la CPTS Ouest Allier,**

Représentée par Monsieur Christian QUACH, Président de la CPTS Ouest Allier

- **la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier,**

Représentée par Fabienne PLOTON, Directrice de la CAF de l'Allier,

- **l'Education Nationale**

Représentée par Madame Roseline LAMY AU ROUSSEAU, Directrice académique des services de l'Education,

- **le Conseil de l'Ordre des Médecins**

Représenté par Monsieur Philippe BECAUD, Président du Conseil de l'Ordre des Médecins,

- **l'Union Nationale des Associations de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales de l'Allier**

Représentée par Monsieur Christophe TEYSSANDIER, Directeur Général de l'UNAPEI 03

1) Champ d'application du CLS

Article 1 : Territoire d'application

Les dispositions du présent contrat s'appliquent à l'ensemble du territoire et de la population de l'agglomération de Montluçon Communauté sur l'étendue des 21 communes, soit un territoire de 378km² et un bassin de vie de 62 414 habitants.

Article 2 : Les engagements des signataires et co-signataires

Dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS), les signataires et co-signataires s'engagent à collaborer de manière active et concertée pour atteindre les objectifs fixés. Ces engagements reposent sur les principes suivants :

2.1 Principes directeurs de l'engagement

Les parties signataires et co-signataires s'engagent à :

- Promouvoir l'intérêt général : agir dans le respect des besoins identifiés de la population locale,
- Assurer une démarche participative : mobiliser les acteurs locaux et inclure les habitants dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des actions,
- Garantir la transparence : partager les informations nécessaires au suivi et à l'évaluation des projets.

2.2. Obligations des signataires

Les signataires du CLS, en tant que porteurs principaux du projet, s'engagent à :

- Définir des priorités d'actions cohérentes avec les orientations stratégiques régionales et nationales en matière de santé ;
- Allouer les ressources humaines, techniques et financières nécessaires à la mise en œuvre des actions prévues ;
- Assurer la continuité des actions retenues en cas de changement de techniciens au sein de son organisation ;
- Favoriser la cohérence et la complémentarité avec les initiatives locales et territoriales existantes ;
- Réaliser de manière coordonnée des objectifs que chacun a dans son champ de compétence propre ;
- Participer ou se faire représenter aux instances du CLS ;
- Prendre part à l'évaluation des projets dont il est pilote ainsi qu'à l'évaluation globale du CLS ;
- Faire connaître et porter auprès de ses partenaires le contenu et l'esprit du CLS.

Article 3 : Les axes prioritaires et les objectifs stratégiques

Le Contrat Local de Santé repose sur des axes prioritaires définis en concertation avec les acteurs locaux et en cohérence avec les politiques nationales et régionales de santé. Ces axes traduisent les besoins identifiés sur le territoire et orientent les objectifs stratégiques pour améliorer l'état de santé de la population et réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Axe 1 : L'offre de soins, son maillage et son organisation

Objectif stratégique 1 : Faciliter l'installation de nouveaux professionnels de santé

Objectif stratégique 2 : Fluidifier les prises en charge médicales

Objectif stratégique 3 : Renforcer la mise en réseau et la visibilité des acteurs sur le territoire

Axe 2 : Favoriser l'accès aux soins des personnes précaires

Objectif stratégique 1 : Renforcer la formation des acteurs du territoire afin d'améliorer l'accompagnement des publics précaires.

Objectif stratégique 2 : Favoriser la convergence des dispositifs existants pour structurer une réponse collective et coordonnée aux besoins des publics précaires

Objectif opérationnel n°1 : Faire converger des dispositifs existants (SISM-PASS-France Addiction-En bas de chez toi).

Objectif stratégique 3 : Favoriser le développement du programme PACAP¹ au sein des QPV

Axe 3 : Favoriser le parcours de soins des personnes vulnérables

Objectif stratégique 1 : Création d'un café des aidants

Objectif stratégique 2 : Créer une commission « cas complexes » pour garantir un suivi coordonné des personnes vulnérables

Objectif opérationnel n°1 : Accompagner le DAC03 vers le pilotage et la mise en œuvre de commissions « cas complexes » mobilisant les acteurs du territoire.

Objectif stratégique 3 : Création d'une Maison des Aînés

Objectif stratégique 4 : Organisation d'un événement visant à promouvoir les services et dispositifs en faveur des personnes vulnérables (personnes âgées, personnes en situation de handicap, aidants familiaux)

¹ Programme régional petite enfance alimentation corpulence et activité physique

Axe 4 : Promouvoir la santé mentale

Objectif stratégique 1 : Déconstruire les représentations sur la santé mentale

Objectif opérationnel n°1 : Participation aux SISM².

Objectif opérationnel n°2 : Promouvoir la formation des professionnels du secteur social, médico-social et médical et du grand public, aux premiers secours en santé mentale

Objectif stratégique 2 : Prévenir la souffrance psychique

Objectif opérationnel n°1 : Créer une instance d'écoute pour les adolescents en souffrance psychique.

Axe 5 : Promouvoir un cadre de vie favorable à la santé

Sport-Santé

Objectif stratégique 1 : Recenser l'offre de sport santé et sport santé bien-être sur le territoire

Objectif opérationnel n°1 : Former les éducateurs sportifs

Objectif opérationnel n°2 : Promouvoir le réseau sport santé et sport santé bien-être sur le territoire

Objectif stratégique 2 : Sensibiliser les professionnels de santé autour des dispositifs sport-santé

Objectif opérationnel n°1 : Promouvoir le sport sur ordonnance auprès des professionnels de santé

Objectif stratégique 3 : Lutter contre la sédentarité

Santé-Addictions

Objectif stratégique 1 : Contribuer au développement des compétences psychosociales au sein des établissements périscolaires

Objectif opérationnel n°1 : Développer les CPS (compétences psycho-sociales dès le plus jeune âge)

Objectif stratégique 2 : Proposer un protocole adapté par rapport aux pathologies associées à l'ensemble des professionnels de santé

Santé-Environnement

Objectif stratégique 1 : Mettre à disposition des outils et ressources pédagogiques en santé environnement à mutualiser sur l'ensemble du territoire

Objectif stratégique 2 : Lutter contre les espèces nuisibles à la santé humaine

² Semaines d'Information en Santé Mentale

Objectif opérationnel n°1 : Etablir un protocole coordonné pour lutter contre les espèces invasives sur le territoire (ambrosie, éco fauchage).

Objectif stratégique 3 : Sensibiliser le public autour du tri et du gaspillage alimentaire

Santé-Alimentation

Objectif stratégique 1 : Construire et promouvoir un écosystème favorable à la santé et à l'alimentation durable en lien avec le PAT

2) La mise en œuvre du Contrat Local de Santé

La réussite du Contrat Local de Santé repose sur une mise en œuvre efficace, fondée sur une gouvernance partagée, un pilotage structuré et une coordination optimale entre les différents acteurs du territoire.

Article 4 : Gouvernance partagée et pluridisciplinaire

Le CLS s'appuie sur une gouvernance participative, réunissant des acteurs issus de différents champs d'intervention pour assurer une vision globale et cohérente des enjeux de santé.

4.1 Principes de gouvernance

- Partage des responsabilités : chaque acteur joue un rôle complémentaire dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des actions,
- Participation élargie : inclusion des institutions publiques, des professionnels de santé, des acteurs sociaux, des associations et des usagers pour garantir une approche pluridisciplinaire,
- Transparence des décisions : les orientations stratégiques et opérationnelles sont communiquées et validées de manière concertée.

4.2 Structures de gouvernance

⇒ Comité de pilotage stratégique (COFIL) :

Le COFIL définit les grandes orientations du CLS et supervise sa mise en œuvre. Il est composé de représentants des signataires, des partenaires locaux, et des institutions clés du territoire.

⇒ Comités techniques (COTECH) :

Les COTECH regroupent des experts et des praticiens pour accompagner la réalisation des actions spécifiques et garantir leur adéquation aux besoins identifiés.

Article 5 : Pilotage et suivi de la mise en œuvre du CLS

Le caractère flexible et évolutif du CLS au cours de sa mise en œuvre, peut donner lieu à :

- L'ajout et/ou l'abandon d'action(s) ;
- L'évolution du calendrier de mise en œuvre des actions ;

- L'apport de modifications sur le financement des actions ;
- L'intégration de nouveaux partenaires

Le suivi de la mise en œuvre du CLS a pour objectif de garantir le respect de l'objet du contrat lorsque des changements de tout ordre s'imposent durant la vie du contrat.

5.1 Rôles et responsabilité du pilotage

À propos du suivi des actions :

- S'assurer que les actions prévues sont déployées dans les délais impartis ;
- Collecter des indicateurs de suivi et d'impact pour mesurer l'efficacité des actions.

À propos de la gestion des ressources :

- Identifier et mobiliser les moyens humains, financiers et logistiques nécessaires à la mise en œuvre.
- Articuler les interventions pour éviter les doublons et optimiser les synergies.

À propos de la communication et l'information :

- Rendre compte des avancées auprès des signataires et des co-signataires. L'ensemble des informations font l'objet d'une centralisation au sein d'un tableau de bord de suivi. Ce dernier précisera pour chaque action : le porteur de l'action, l'état d'avancement, les difficultés rencontrées, les bonnes pratiques identifiées, les ressources mobilisées, des indicateurs de suivi spécifiques
- Informer régulièrement les acteurs locaux et la population des réalisations du CLS.

5.2 Coordination des acteurs

La coordination est assurée par un coordinateur du Contrat Local de Santé, désigné pour garantir la mise en œuvre opérationnelle et le lien entre les différentes parties prenantes.

Rôle du coordinateur du CLS

Le coordinateur joue un rôle clé dans la réussite du CLS. Ses missions principales incluent :

- Animation des instances : organiser et animer les réunions du COPIL et des COTECH ;
- Suivi des actions : veiller à l'exécution des projets en lien avec les objectifs stratégiques ;
- Interface entre les acteurs : faciliter la communication entre les signataires, co-signataires, et partenaires locaux ;
- *Reporting* : préparer des bilans réguliers sur l'état d'avancement du CLS et les soumettre aux instances de gouvernance ;
- Mobilisation des ressources : identifier les opportunités de financement et accompagner les acteurs dans leur mobilisation.

Modalités de coordination

- Disponibilité et proximité : le coordinateur assure une présence régulière sur le territoire pour accompagner les acteurs locaux ;

- Outils partagés : il s'appuie sur des outils collaboratifs pour centraliser les informations, suivre les indicateurs et diffuser les documents stratégiques.

Article 6 : Évaluation du Contrat Local de Santé

Le CLS vise à déployer différentes stratégies pour atteindre des objectifs de santé définis conjointement avec l'ensemble des partenaires. Cela implique un suivi régulier de l'atteinte de ces objectifs.

Les signataires et partenaires participent activement au processus d'évaluation, qui porte à la fois sur le fonctionnement du CLS, notamment en matière de processus et de gouvernance, et sur les actions menées. L'évaluation examine les changements engendrés ainsi que leur contribution à la réduction des inégalités sociales et territoriales.

L'évaluation réalisée au cours de la mise en œuvre de chacune des actions permettra de :

- Mieux connaître l'apport du CLS et le niveau d'atteinte des objectifs définis ;
- Rendre compte de la mobilisation des acteurs du territoire ;
- Tirer les enseignements permettant d'améliorer le dispositif : amélioration de la qualité des actions, de la coordination, de la communication, etc. ;
- Aider à la prise de décision dans la perspective d'un nouveau CLS

Article 8 : Durée, révision

Le présent contrat est valable pour une durée de 5 années à compter de sa signature. Il pourra être révisé et complété au cours de ces 5 années. Cette révision prendra la forme d'un avenant, après proposition du comité de pilotage. Le présent contrat peut être résilié à tout moment par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception après un préavis de trois mois.

Signataires

| | |
|--|--|
| L'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes M. Grégory DOLE | Montluçon Communauté M. Frédéric LAPORTE |
| Le Conseil Départemental de l'Allier M. Claude RIBOULET | La Préfecture de l'Allier M. Jean-Marc GIRAUD |
| Le Centre Hospitalier de Montluçon Néris-les-Bains M. David DE FREITAS | L'hôpital privé Saint-François ELSAN M. Cyril GILGENKRANTZ |
| La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Allier Mme Virginie CASSARO | La CPTS Ouest Allier Dr. Christian QUACH |
| La Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier Mme Fabienne PLOTON | L'éducation Nationale Mme Roseline LAMY AU ROUSSEAU |
| Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays de la vallée de Montluçon et du Cher Dr. Samir TRIKI | L'UNAPEI 03 M. Christophe TEYSSANDIER |
| Le Conseil de l'Ordre des Médecins Dr. Philippe BECAUD | La Mutualité Sociale Agricole |

ANNEXES

Axe 1 : L'offre de soins, son maillage et son organisation

Fiche action n° 1.1 : Faciliter l'installation de nouveaux professionnels de santé

| | |
|--|---|
| Axe n° 1 | Soutenir l'Offre de soins, son maillage et son organisation |
| Contexte | Le territoire de Montluçon Communauté est confronté à une offre de soin en déclin et répartie de façon inégale sur le territoire. Dans ce contexte, attirer de nouveaux professionnels de santé est devenu une priorité absolue pour répondre aux besoins croissants de la population. Il s'agit non seulement de garantir un accès équitable et rapide aux soins, mais aussi de diversifier l'offre médicale sur le territoire. |
| Objectifs opérationnels | Renforcer l'attractivité du territoire en développant une communication ciblée, Faciliter l'accueil et l'installation des nouveaux professionnels |
| Pilote de l'action | Coordinateur du CLS |
| Descriptif de l'action | <p><u>Renforcer l'attractivité du territoire :</u> Renforcer l'image du territoire, propice à l'exercice Mettre en place une communication ciblée (jeunes PS ?) pour chaque type de PS avec les acteurs locaux : site internet, supports de communications ... Développer les partenariats avec les écoles de formation Participer aux évènements professionnels Organiser un évènement annuel (conférence, forum...) pour mobiliser les acteurs publics et privés</p> <p><u>Aider à l'installation des PS nouveaux arrivants :</u> Mettre en place un Interlocuteur unique avec un service personnalisé et rapide : identifier et préparer des locaux de travail adaptés, aider à la recherche de logement (et logements temporaires collectifs ?), au déménagement...</p> <p><u>Favoriser leur intégration :</u> Créer un réseau avec les PS déjà installées, rencontrer les élus les partenaires locaux, favoriser l'emploi du conjoint avec la mise en relation avec les recruteurs locaux,</p> <p><u>Coordonner les actions</u> entre l'interlocuteur unique, la conciergerie, et les partenaires locaux pour garantir une fluidité dans l'accompagnement.</p> |
| Moyens humains, financiers et matériels | <p>Moyens financiers : ➤ Budget 2025 Montluçon Communauté CLS : 9 500€</p> <p>Moyens humains : Office de tourisme Service communication de Montluçon Co Service com CHMN / hôpital privé Chargé de communication CPTS Ouest Allier CHMN, Hôpital ELSAN CPAM ?</p> <p>Moyens matériels :</p> |

| | |
|---|--|
| | <p>Réseaux sociaux, site web, plaquettes, etc.</p> <p>Formulaire de demandes en ligne (permettre aux professionnels de soumettre leurs informations et besoins via un formulaire personnalisé)</p> <p>Convention de partenariat avec des agences immobilières, des entreprises de déménagement, des agences d'emploi</p> <p>Réseaux d'accueil, d'intégration et de soutien</p> |
| Calendrier prévisionnel | Tout au long du CLS |
| Indicateurs de suivi des actions | <p>Nombre de professionnels de santé accompagnés,</p> <p>Nombre de nouveaux professionnels installés</p> |
| Indicateurs de résultat | <p>Date effective du lancement vs date prévue (respect des délais)</p> <p>% de nouveaux professionnels installés par rapport aux PS accompagnés</p> <p>Temps moyen d'installation (délai entre la prise de contact initiale et l'installation effective d'un professionnel)</p> <p>Taux de participation aux événements organisés</p> <p><i>% des étapes réalisées dans les délais (planification, recrutement, mise en place des outils) ;</i></p> <p><i>% des outils et systèmes déployés (standard téléphonique, plateforme en ligne, etc.) ;</i></p> |
| Indicateurs d'impact | <p>Délais d'accès aux soins</p> <p>Taux de couverture médicale du territoire</p> <p>Taux d'occupation des locaux professionnels aménagés ou rénovés, par les nouveaux PS</p> |
| Indicateurs de satisfaction | <p>Taux de satisfaction des professionnels accompagnés,</p> <p>Taux de satisfaction des habitants</p> |
| Points de vigilance | <p>Proposer une offre de services adaptée</p> <p>Assurer une bonne coordination et communication pour limiter et fluidifier les démarches</p> <p>Concurrence avec d'autres territoires : procéder à une analyse des territoires « concurrents » pour valoriser les atouts spécifiques du territoire de MONCO</p> |

Fiche action n°1.2 : Fluidifier les prises en charge médicales

| | |
|--------------------------------|---|
| Axe n° 1 | Soutenir l'offre de soin, son maillage, son organisation |
| Contexte | <p>Le territoire de Montluçon Communauté est confronté à une offre de soin en déclin et répartie de façon inégale sur le territoire.</p> <p>En conséquence, il est nécessaire de fluidifier les parcours des patients et des professionnels en favorisant l'émergence sur le territoire de maîtres de stage formés spécifiquement dans le médico-social et qui pourront partager leurs compétences en pair-aidance et encadrer les stagiaires de manière autonome. Cela permettra de déléguer une partie des missions de supervision et de transmission, soulageant ainsi les médecins et infirmiers déjà sur-sollicités, tout en garantissant un apprentissage de qualité pour les futurs professionnels qui renforcera l'attractivité des ESMS.</p> <p>Également, il est nécessaire de fluidifier les parcours des patients et des professionnels en favorisant l'émergence sur le territoire d'infirmier(ère)s en pratique avancée ou infirmier(ère)s Asalée qui peuvent apporter une aide pour soutenir et soulager.</p> <p>Enfin, le déploiement des outils du numérique permet également de réduire les délais d'attente, faciliter l'accès aux soins pour les populations rurales ou isolées et permettre une prise en charge plus cohérente entre les différents professionnels de santé</p> |
| Objectifs opérationnels | <p>Former des maîtres de stage dans les ESMS</p> <p>Développer des solutions alternatives (IDE Asalée, IPA)</p> <p>Développer les outils du numérique en santé et renforcer l'accompagnement des patients</p> |
| Pilote de l'action | Coordinateur du CLS |
| Descriptif de l'action | <p><u>Former des maîtres de stage en ESMS :</u></p> <p>Identifier les ESMS souhaitant former des maîtres de stage.</p> <p>Identifier les professionnels souhaitant devenir maîtres de stage, et les libérer pour suivre les formations</p> <p>Former les maîtres de stage dans le médico-social, en partenariat avec des organismes spécialisés (université, IFSI, etc.)</p> <p>Valoriser les maîtres de stage formés (certification, reconnaissance dans les structures).</p> <p>Co-financer les formations des maîtres de stage dans le cadre des zones sous-dotées</p> <p>Soutenir les ESMS par des aides spécifiques pour améliorer l'encadrement des stagiaires</p> <p>Mettre en place une plateforme de mise en relation entre internes stagiaires et maîtres de stage formés.</p> <p><u>Développer des PEC alternatives (IDE Asalée, IPA)</u></p> <p>Mettre en place une seconde journée d'information autour des professions (IPA et Asalée) pour faire connaître et promouvoir ces métiers auprès des professionnels de santé et structures médico-sociales du territoire.</p> |

| | |
|--|--|
| | <p>Sensibiliser les acteurs du territoire aux avantages de ces métiers pour la prévention, la gestion des pathologies chroniques et la prise en charge globale des patients.</p> <p><u>Développer les outils du numérique en santé</u></p> <p>Accompagner les ES et ESMS avec le GCSSara, l'ARS et la CPAM dans le virage numérique pour intégrer la télémédecine et plus-value dans leur pratique quotidienne,</p> <p>Sensibiliser le public par des actions de communication (réunions d'information, brochures, site internet, etc.) sur les avantages de la télémédecine,</p> <p>Accompagner le public sur l'utilisation des outils numérique en santé : « mon espace santé », « carte vitale numérique », application de consultation médicale, en lien avec les conseillers numériques du département</p> <p>Promouvoir ces formations et métiers lors des rencontres trimestrielles</p> |
| Moyens humains, financiers et matériels | <p>Moyens financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Budget 2025 Montluçon Communauté : 1 000€ <p>Moyens humains :</p> <p>CHMN, hôpital privé ELSAN, ESMS, Ordres des médecins et PSL, Montluçon Communauté, CPAM, CPTS OUEST ALLIER GCSSara, ARS, CPAM ? et Conseillers numériques</p> <p>Moyens matériels :</p> <p>Ressources pédagogiques adaptés aux besoins des maîtres de stage</p> <p>Base de données partagée : liste des ESMS formant des maîtres de stage.</p> <p>Recueil des besoins des Professionnels / questionnaire</p> |
| Calendrier prévisionnel | <ul style="list-style-type: none"> - Former les maîtres de stages en ESMS : date à définir - Développer des prises en charge alternatives : date à définir - Développer les outils du numérique en santé : date à définir |
| Indicateurs de suivi des actions | <p>Nombre de médecins inscrits à la formation Maître De Stage (MDS)</p> <p>Nombre de maîtres de stage formés sur le territoire</p> <p>Nombre de stages ouverts aux internes dans les ESMS grâce aux MDS formés.</p> <p>Nombre de structures médico-sociales et de professionnels de santé sensibilisés aux métiers IPA et IDE Asalée</p> <p>Nombre de recrutements ou d'intégrations d'IPA et IDE Asalée dans les structures locales suite aux actions de sensibilisation</p> <p>Nombre de consultations réalisées par télémédecine (téléconsultation, télé expertise) dans des zones isolées</p> |
| Indicateurs de résultats | <p>Taux de participation aux formations de MDS</p> <p>Taux de MDS en ESMS</p> |
| Indicateurs de satisfaction | <p>Taux de satisfaction des MDS formés sur le contenu de la formation.</p> |

| | |
|----------------------------|--|
| | <p>Taux de satisfaction des internes stagiaires sur la qualité des stages</p> <p>Taux de satisfaction des ESMS /impact des MDS formés.</p> |
| Points de vigilance | <p>Difficulté à libérer du temps pour la formation des maîtres de stage</p> <p>Besoin de financements adaptés pour couvrir les frais des sessions</p> <p>S'assurer que les structures médico-sociales soutiennent activement cette démarche de formation de MDS</p> <p>Notion de temporalité difficile à évaluer : les IPA doivent suivre une formation durant 2 ans, contrairement à la formation Asalée plus courte.</p> <p>Bien identifier le rôle, les missions et les responsabilités de chacun (différence de compétence entre IPA et Asalée) et sur le lien Médecin/IPA et Médecin/Asalée ;</p> <p>Résistance au changement des patients ou des professionnels de santé dans l'usage des outils numériques.</p> |

Fiche action n°1.3 : Renforcer la mise en réseau et la visibilité des acteurs sur le territoire

| | |
|--|---|
| Axe n° 1 | Soutenir l'offre de soin, son maillage, son organisation |
| Contexte | <p>Le territoire de Montluçon Communauté dispose de nombreux dispositifs de santé, mais leur diversité et des critères d'accès complexes rendent leur identification difficile. L'information est dispersée sur plusieurs supports, compliquant l'orientation des usagers, en particulier des personnes vulnérables. Le manque de visibilité et d'accessibilité des services, associé à la complexité des démarches, freine l'accès aux soins et aux dispositifs d'aide, accentuant ainsi le sentiment de confusion et de découragement chez certains publics.</p> <p>Parallèlement, lors de l'organisation des différents ateliers de réflexion pour l'élaboration du Contrat Local de Santé, un besoin majeur a émergé chez les acteurs du territoire : celui de se rencontrer et de mieux se connaître. Cette nécessité a été exprimée de manière transversale dans chaque atelier, en particulier parmi les acteurs du champ social, médico-social et médical. L'amélioration de la mise en réseau et du partage d'informations entre ces professionnels est essentielle pour renforcer la coordination des actions et améliorer l'accès aux soins des habitants.</p> |
| Objectifs opérationnels | <p>Rendre plus accessible l'information sur les dispositifs et acteurs de santé via un guide numérique et physique.</p> <p>Favoriser la mise en réseau des professionnels à travers des rencontres régulières.</p> <p>Instaurer une dynamique de coopération entre les acteurs du CLS pour améliorer la coordination des actions de santé publique.</p> |
| Pilote de l'action | Coordinateur du CLS |
| Descriptif de l'action | <ol style="list-style-type: none"> 1. Création d'un guide numérique et physique répertoriant les acteurs et dispositifs de santé, mis à jour régulièrement. 2. Organisation d'un événement de lancement lors de la signature du CLS, rassemblant les participants aux groupes de travail. 3. Mise en place de rencontres trimestrielles entre acteurs pour actualiser leurs connaissances et favoriser les échanges. |
| Moyens humains, financiers et matériels | <p>Moyens financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Budget 2025 Montluçon Communauté CLS : <ul style="list-style-type: none"> ○ Réaliser un guide numérique et physique : 1 500€ ; ○ Organiser, lors de la signature du CLS, une journée ou demi-journée rencontre : 3 500€ ; ○ Proposer des rencontres trimestrielles : 1 500€ <p>Moyens humains</p> |

| | |
|---|--|
| | <p>Tous les participants aux groupes de travail du Contrat Local de Santé pour la mobilisation lors de l'évènement, la diffusion du guide et la participation aux réunions trimestrielles.</p> <p>Moyens matériels Plateforme en ligne dédiée ou intégration sur un site existant Impression de versions papier pour diffusion dans les lieux stratégiques (mairies, centres sociaux, maisons de santé, etc.). Pour l'organisation des événements et rencontres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Salles de réunion adaptées à la taille des rencontres (ex : salles municipales). - Outils numériques pour organiser les échanges en ligne (visioconférences, mailing list, etc). - Supports de communication : affiches, flyers, invitations numériques pour mobiliser les acteurs. - Restauration et logistique : Prévoir des collations pour les rencontres en présentiel et du matériel de prise de notes (tableaux, paperboards, micros). |
| Calendrier prévisionnel | <p>Tout au long du CLS : 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réaliser un guide numérique et physique : ➤ Organiser, lors de la signature du CLS une journée ou demi-journée rencontre : début avril 2025 ➤ Proposer des rencontres trimestrielles : octobre 2025 |
| Indicateurs de suivi des actions | <p>Nombre de guides diffusés et taux d'utilisation en ligne. Nombre de participants aux rencontres et à l'évènement inaugural. Retour qualitatif des acteurs sur l'utilité du réseau et des ressources mises à disposition.</p> |
| Indicateurs de résultats | <p>Taux de participation aux formations de MDS Taux de MDS en ESMS</p> |
| Indicateurs de satisfaction | <p>Taux de satisfaction des MDS formés sur le contenu de la formation. Taux de satisfaction des internes stagiaires sur la qualité des stages Taux de satisfaction des ESMS /impact des MDS formés.</p> |
| Points de vigilance | <p>Les acteurs de santé, médico-sociaux et sociaux ont des emplois du temps chargés. Il faudra adapter la fréquence et le format des rencontres (présentiel/distanciel) pour maximiser leur participation. Au-delà de l'évènement de lancement, il est essentiel de fidéliser les participants sur le long terme en montrant l'utilité concrète du réseau. Désigner un référent ou un groupe de travail pour maintenir à jour les informations et éviter que le guide devienne obsolète. Trouver un équilibre entre trop de rencontres (risque de lassitude) et trop peu (perte de dynamique). Structurer les rencontres autour de thématiques précises et apporter une valeur ajoutée (intervenants extérieurs, retours d'expériences, ateliers pratiques).</p> |

**Axe 2 : Favoriser le parcours de soins des
personnes précaires**

Fiche action n° 2.1 : Renforcer la formation des acteurs du territoire afin d'améliorer l'accompagnement des publics précaires

| | |
|--|---|
| Axe n° 2 | Favoriser le parcours de soins des personnes précaires |
| Objectif général | Améliorer la coordination et la coopération intersectorielle entre les acteurs sociaux, sanitaires, médicaux et de l'insertion, afin de répondre de manière globale et cohérente aux besoins des personnes précaires, en favorisant une compréhension commune des enjeux et en renforçant les compétences professionnelles |
| Objectifs | Créer un langage commun en favorisant une meilleure compréhension entre les acteurs sociaux, sanitaires, médicaux et de l'insertion pour renforcer la coordination. Répondre aux besoins spécifiques des personnes précaires en formant les acteurs à identifier et prendre en charge les besoins complexes (précarité, isolement, troubles de santé mentale, etc.). Améliorer les parcours de soins et d'insertion en renforçant la collaboration intersectorielle pour fluidifier les parcours et éviter les ruptures. |
| Contexte | Les groupes de travail du Contrat Local de Santé ont identifié des difficultés liées à la diversité et la complexité des dispositifs, notamment pour orienter les publics précaires. Le diagnostic territorial révèle une précarité importante à Montluçon Communauté, avec un chômage élevé (19,6 %) et une grande part de bénéficiaires du RSA et de la CSS. Dans les quartiers prioritaires, les taux sont encore plus critiques. Pour répondre à ces besoins, cette fiche action propose des formations intersectorielles pour améliorer la connaissance des dispositifs, renforcer la collaboration entre professionnels et fluidifier les parcours d'accompagnement. |
| Descriptif de l'action | Organisation de formations spécifiques, animées par des experts, pour : -Développer les connaissances des professionnels sur les enjeux transversaux (accès aux droits, précarité, santé mentale, addictions, etc.). -Partager des outils pratiques pour faciliter la collaboration entre secteurs. -Valoriser les dispositifs existants sur le territoire et les expériences réussies. Les formations seront conçues autour de modules interactifs (études de cas, ateliers pratiques, jeux de rôle) et adaptées aux contraintes des professionnels (formats courts, horaires flexibles). ⇒ Public cible : Professionnels des secteurs social, sanitaire, médico-social et de l'insertion. |
| Identification du responsable de l'action : | Coordinateur du CLS |

| | |
|--|--|
| <p>Moyens humains, financiers et matériels</p> | <p>Moyens financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Budget 2025 Montluçon Communauté CLS : 500€ <p>Formateurs spécialisés (intervenants locaux et experts). Organisation de formations par Promotion Santé (financés par l'ARS)</p> <p>Moyens humains :</p> <p>Promotion Santé CPTS Ouest Allier Conseil Départemental CH Montluçon-Néris-les bains Hôpital privé ELSAN DAC Restos du cœur Addiction France CCAS / Epicerie Sociale et Solidaire Maison de la Solidarité Addictions France France Travail SAGESS Viltaïs (pôle réinsertion) Service Cohésion Urbaine Habitat Jeunes Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) Mission Tranquillité/Proximité Ville de Montluçon Montluçon Communauté</p> <p>Moyens matériels :</p> <p>Mise à disposition, par la Ville de Montluçon de salles adaptées avec équipements pédagogiques (vidéoprojecteur, Wi-Fi). Supports de formation (fascicules, guides pratiques, fiches outils).</p> |
| <p>Calendrier prévisionnel</p> | <p>Co construction avec les responsables de l'action de la formation. Développement de l'action : 2026/2027/2028/2029</p> |
| <p>Dispositif de suivi :</p> | <p>Suivi de la participation (liste de présence, inscriptions). Évaluation des acquis via des questionnaires avant/après formation.</p> |
| <p>Outils :</p> | <p>Kit participant : dossiers thématiques, outils pratiques, annuaire des contacts locaux. Supports numériques : vidéos, webinaires, fiches de bonnes pratiques.</p> |
| <p>Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Description * Méthode calcul * Fréquence * Durée | <p><u>Quantitatifs :</u></p> <p>Nombre de participants formés par session. Répartition des participants par secteur (social, sanitaire, médical, insertion). Taux de participation et assiduité.</p> <p><u>Qualitatifs :</u></p> <p>Satisfaction des participants (via questionnaires).</p> |

| | |
|---|---|
| <p>* Description des données à recueillir et de leur source</p> | <p>Perception d'une meilleure compréhension mutuelle et collaboration intersectorielle. Mesure des impacts sur les parcours de soins (amélioration des prises en charge, fluidité des parcours).</p> |
| <p>Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc..</p> | <p>-Adéquation des formations : ⇒ S'assurer que les thèmes correspondent aux besoins identifiés sur le territoire (via un diagnostic préalable). ⇒ Maintenir un équilibre entre théorie et outils pratiques.</p> <p>-Mobilisation des acteurs : ⇒ Prévoir une large communication pour inciter les professionnels à participer. ⇒ Proposer des horaires et formats flexibles pour maximiser l'accessibilité.</p> <p>-Suivi post-formation : ⇒ Accompagner les professionnels après la formation pour garantir la mise en œuvre des acquis.</p> |

Fiche action n° 2.2 : Favoriser le déploiement du programme PACAP³ au sein des QPV

| | |
|-------------------------------|--|
| Axe n° 2 | Favoriser le parcours de soins des personnes précaires |
| Objectif général | Promouvoir une amélioration globale de la santé et du bien-être des enfants et des familles des QPV par le déploiement d'actions préventives et éducatives axées sur la petite enfance, l'alimentation, la gestion du poids et l'activité physique. |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> -Sensibiliser les familles des QPV à l'importance d'une alimentation saine et d'une activité physique régulière. -Améliorer l'accès aux dispositifs d'accompagnement pour les enfants en bas âge et leurs parents. -Renforcer les compétences psychosociales des parents. -Développer des actions de parentalité. -Favoriser les liens de communication parents-enfants. -Renforcer les compétences des acteurs locaux dans la mise en œuvre du programme PACAP. -Réduire les inégalités de santé et de développement entre les enfants des QPV et les autres territoires. |
| Contexte | <p>La ville de Montluçon concentre une population une population précarisée avec des taux les plus élevés du département : taux de chômage (19.6%), de bénéficiaires de la CSS (20.7%), du RSA (11.77% soit 4031 personnes).</p> <p>Au sein de la ville de Montluçon, les éléments du diagnostic montrent que les quartiers prioritaires présentent des taux élevés concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une part importante de population sans activité professionnelle : Bien-Assis (+5.5% par rapport à la moyenne communale) et Fontbouillant (+ 5.6%) - Affiliés bénéficiaires de la CSS : Ville Gozet (+ 6%), Bien-Assis (+13.8%) <p>Le nombre de patients sous traitement antidiabétique, antiallergique, antiasthmatique est sensiblement plus élevé pour les trois quartiers prioritaires.</p> <p>Dans les QPV, les inégalités de santé sont accrues, notamment en matière de petite enfance, d'alimentation et de pratiques d'activité physique. L'hygiène de vie est un facteur majeur pour rester en bonne santé.</p> <p>Le programme PACAP, qui vise à promouvoir des habitudes de vie saines dès le plus jeune âge, constitue un levier stratégique pour améliorer la qualité de vie et réduire ces inégalités.</p> |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none"> -Formation des professionnels et bénévoles locaux pour une diffusion efficace des messages du programme PACAP. -Organisation d'ateliers pratiques et de campagnes de sensibilisation sur l'alimentation et l'activité physique. -Suivi personnalisé des familles pour les accompagner dans l'adoption de nouvelles habitudes. |

³Petite Enfance, Alimentation, Corpulence, Activité Physique

Ces actions sont basées sur une pédagogie participative : ateliers, café des parents, etc. De manière plus précise, les actions qui cibleront les parents, doivent permettre le renforcement de leurs compétences psychosociales.

Exemples d'actions auprès des enfants :

⇒ Volet alimentation en lien avec la restauration scolaire

- Atelier sensoriel « découverte des sens et des saveurs » (odeur, goût, texture, forme et poids des aliments, des épices)
- Fabrication de repas par les enfants (permet également de développer la motricité fine) ;
- Découverte d'aliments sur des ateliers dégustation pour enrichir son répertoire de goûts
- Tri d'aliments par catégorie
- Organisation d'un goûter à l'aveugle et faire la différence entre les produits industriels et le fait maison
- Elaboration de menus en classes élémentaires

⇒ Volet activité physique

- Activités en extérieur, en toutes saisons
- Sorties pédestres, randonnées pour découvrir son environnement de proximité
- Visite du marché pour lier activité physique et alimentation
- Atelier motricité ludique en maternelle, pour encourager le développement global de l'enfant (physique, moteur, cognitif, langagier, émotionnel, social)
- Atelier danse, yoga pour découvrir son corps, les sensations éprouvées, ...
- Atelier miroir pour soutenir l'apprentissage et la mémorisation de gestes et mouvements

⇒ Volet sommeil

- Reconstituer « la chambre des 7 erreurs » et reconnaître les « voleurs » du sommeil avec les enfants
- Proposer un atelier aux enfants qui alterne des temps dynamiques et des temps calmes pour montrer l'importance de ces deux temps

⇒ Volet prévention contre les écrans

- Limiter le temps passé sur les écrans au profit de moments de partage (jeux de société, sorties, jeux en extérieur en famille)
- Faire participer l'enfant à des activités quotidiennes avec les parents (bricolage, cuisine, ...)
- Instauration de temps sur les écrans avec les parents (ex : jeu sur console, avec les parents, avec une durée de jeu).

Exemples d'actions auprès des parents :

- Organiser des groupes d'échanges entre parents pour identifier leurs besoins
- Utiliser des techniques de brainstorming, dessin-langage, photo-expression, etc.

| | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à disposition une boîte à idées, fleur de l'évaluation, etc. lors d'évènements auprès des familles - Co-animer des ateliers avec des parents pour encourager la sensibilisation par les pairs - Mettre en place des ateliers-cuisine, ateliers « comment je fais un repas », potagers collectifs, marches en groupe, lecture d'étiquettes, budget, ateliers petits-pots, ... - Proposer des activités autour des questions plus larges de parentalité (petits déjeuners, goûter parents-enfants, ateliers cuisine ou de motricité...) - Inviter les parents à échanger à l'occasion d'une exposition nutrition et rythmes de vie <p>-Création de partenariats locaux pour coordonner l'action avec les écoles, centres sociaux et associations de quartier, et offrir des solutions concrètes aux jeunes en difficulté.</p> <p>-Organisation de sessions de formation pour les professionnels en contact d'enfants afin de pérenniser l'intervention</p> |
| Identification du responsable de l'action : | <p>Coordonnatrice du CLS Promotion santé</p> |
| Moyens humains, financiers et matériels | <p>Moyens financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Budget Politique de la Ville : 4 500€ <p>Moyens humains : Parents, les professionnels de la petite enfance, les enseignants, les ATSEM, les professionnels de la santé scolaire, les professionnels sociaux (éducateurs, ...), les professionnels de la restauration CPTS Ouest Allier Plan Alimentaire Territorial (DGA Territoires) Promotion santé MJC de Fontbouillant CSO Caloris – Carla DALMAIS Ville de Montluçon</p> <p>Moyens matériels : Identifier les communautés concernés (enfants, familles) des QPV mais pouvant participer à des activités délocalisées du quartier (centre de loisirs) Mettre en place des réunions de travail avec les acteurs Coordonner les temps de formation des acteurs Coordonner les actions à développer avec les réseaux de partenaires. Créer le lien avec les publics ciblés. Mettre en place un calendrier d'activités à l'année sur les thématiques concernées. Travail en transversalité entre les acteurs de quartier et les autres partenaires. Formations Promotion Santé, en direction des professionnels de terrain financées par l'ARS. Mise à disposition de salles.</p> |
| Calendrier prévisionnel | <p><u>2025</u> : Lancement du programme PACAP dans les 3 QPV</p> |

| | |
|--|---|
| | <p>Réunion avec les acteurs de quartiers œuvrant dans le champ de la petite enfance, enfance et de la parentalité pour présenter le dispositif PACAP.</p> <p>Mise en place d'une formation de 2 jours des professionnels par Promotion Santé : connaître les rythmes de vie de l'enfant de 0 à 6 ans, alimentation, activité physique, sommeil, prévention des écrans.</p> <p>Réunion de travail de lancement du programme avec les acteurs de terrain au sein des quartier (établissement d'un calendrier semestriel d'actions complété par les différents partenaires).</p> <p>Réunion à mi-parcours pour évaluer les actions et lancer le calendrier du 2ème semestre.</p> <p>Réunion bilan fin d'année.</p> <p><u>Durée du CLS</u></p> <p>Poursuite du programme : mise en place de calendrier annuel.</p> <p>Intégrer les actions de PACAP au Contrat de Ville pour la poursuite du financement des actions au public.</p> |
| Dispositif de suivi : | <p>-Supports pédagogiques : guides, brochures et vidéos d'information pour sensibiliser les jeunes et les professionnels aux enjeux de santé mentale et de prévention.</p> <p>-Ateliers interactifs : séances pratiques avec des outils adaptés pour aborder la gestion des émotions, la prévention des comportements à risque, et l'accès aux services sociaux.</p> <p>-Outils d'évaluation : questionnaires, outils de suivi et entretiens pour mesurer les impacts du programme sur les jeunes.</p> <p>-Partenariats avec des structures locales : collaboration avec les écoles, associations de quartier, centres sociaux et autres acteurs locaux pour garantir un accompagnement cohérent et global des jeunes.</p> |
| Outils : | <p>Mise en relation avec les acteurs</p> <p>Mise à disposition de salle ou de matériel au sein du territoire de Montluçon Communauté</p> |
| Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action : * Description * Méthode calcul * Fréquence * Durée * Description des données à recueillir et de leur source | <p><i>Cf. questionnaire d'évaluation de processus d'intervention PACAP (cartographie, gouvernance, thématiques, actions en direction des publics, actions de modifications de l'environnement, analyse globale)</i></p> |
| Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.. | <p>Pour une meilleure cohésion et faire sens auprès des parents : mettre en place des actions sur les mêmes thématiques (ex : sommeil, prévention des écrans, limiter le sucre...) dans les différentes structures qui accueillent le public sur les mêmes périodes (PMI, écoles, maison de l'enfance, centre d'accueil).</p> <p>Développer le travail en transversalité entre les acteurs de quartier.</p> <p>Prévoir des actions régulières pour établir un lien fort.</p> <p>Travail sur la communication auprès des parents.</p> <p>Motiver le public à participer.</p> <p>Créer des actions concrètes que les parents perçoivent comme des ressources de manière à ce qu'ils ne se sentent pas jugés.</p> |

| | |
|--|--|
| | Nécessité d'intégrer les actions de PACAP au niveau du contrat de ville pour la poursuite du financement des actions de terrain. |
|--|--|

Fiche action n° 2.3 : Faire converger SISM-Pass-En bas de chez toi

| | |
|-------------------------|---|
| Axe n° 2 | Favoriser le parcours de soins des personnes précaires |
| Objectif général | Favoriser la convergence des dispositifs existants pour structurer une réponse collective et coordonnée aux besoins des publics précaires, en fluidifiant les parcours et en maximisant l'impact des actions menées. |
| Objectifs | <p>Identifier les complémentarités entre les dispositifs SISM, PASS, France Addiction et En bas de chez toi.</p> <p>Créer des synergies pour mutualiser les ressources et améliorer l'accompagnement des usagers.</p> <p>Éviter les ruptures dans les parcours d'accompagnement en favorisant une meilleure articulation des acteurs.</p> <p>Renforcer la visibilité des dispositifs auprès des publics précaires et des professionnels du territoire.</p> |
| Contexte | <p>Le territoire de Montluçon et de Montluçon Communauté est marqué par une précarité élevée, avec des indicateurs sociaux préoccupants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de chômage élevé (19,6 %) et part importante de bénéficiaires de dispositifs sociaux tels que la CSS (20,7 %) et le RSA (11,77 %). • Concentration de la précarité dans les quartiers prioritaires, où les populations sans activité professionnelle et les bénéficiaires de la CSS atteignent des proportions critiques. <p>Face à ces constats, plusieurs dispositifs existent pour répondre aux besoins des publics précaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ SISM (Semaines d'Information sur la Santé Mentale) : Actions de sensibilisation et de prévention autour de la santé mentale. ⇒ PASS (Permanence d'Accès aux Soins de Santé) : Accompagnement des personnes précaires dans l'accès aux soins. ⇒ France Addiction : Aide et accompagnement des personnes souffrant d'addictions. ⇒ En bas de chez toi : Dispositif de médiation sociale et de proximité. <p>Cependant, ces dispositifs, bien que complémentaires, fonctionnent souvent de manière cloisonnée, limitant leur impact global sur les parcours des usagers. Cette action vise à créer des passerelles entre ces initiatives pour renforcer leur efficacité collective et mieux accompagner les publics précaires.</p> |
| | <p><u>Étapes de mise en œuvre :</u></p> <p>1. Cartographie des dispositifs :</p> |

| | |
|--|---|
| Descriptif de l'action | <p>Identifier les actions, missions et champs d'intervention des différents dispositifs.</p> <p>2. Création d'un protocole d'articulation : Élaborer un processus commun pour orienter les usagers entre les dispositifs selon leurs besoins (santé mentale, addiction, accès aux soins, médiation sociale).</p> <p>3. Organisation d'événements intersectoriels : Ateliers d'échanges entre les professionnels des différents dispositifs pour partager leurs outils et bonnes pratiques. Actions communes de sensibilisation sur le terrain.</p> <p>4. Communication et sensibilisation : Informer les publics cibles et les acteurs locaux de la convergence des dispositifs via des supports adaptés (flyers, réseaux sociaux, affiches).</p> |
| Identification du responsable de l'action : | Coordinateur du CLS |
| Moyens humains, financiers et matériels | <p>Moyens financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Budget 2025 Montluçon Communauté CLS : 1 500€ <p>Moyens humains : UNAPEI (collectif SISM) Service de Cohésion Urbaine Ville de Montluçon et Montluçon Communauté</p> <p>Moyens matériels : Organisation des événements intersectoriels. Conception et diffusion des supports d'information. Mise à disposition de salle</p> |
| Calendrier prévisionnel | <ul style="list-style-type: none"> ⇒ En bas de chez toi : période estivale 2025 ⇒ SISM : du 6 au 19 octobre 2025 |
| Dispositif de suivi : | Assister aux réunions de mise en place et d'avancement des deux événements |
| Outils : | <p>Mise en relation avec les acteurs</p> <p>Mise à disposition de salle ou de matériel au sein du territoire de Montluçon Communauté</p> |
| Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action : * Description * Méthode calcul * Fréquence * Durée * Description des données à recueillir et de leur source | <p><u>Quantitatifs :</u> Nombre de réunions et d'ateliers intersectoriels organisés. Nombre de professionnels et de dispositifs impliqués. Nombre de personnes orientées entre dispositifs grâce à la convergence.</p> <p><u>Qualitatifs :</u> Satisfaction des professionnels sur la coordination entre dispositifs. Amélioration perçue des parcours d'accompagnement par les usagers.</p> |
| Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.. | <p>Cloisonnement persistant : Solution : encourager et être vecteur d'échanges réguliers pour maintenir la dynamique collective.</p> <p>Manque de visibilité de l'action :</p> |

| | |
|--|--|
| | <p>Solution : renforcer la communication auprès des usagers et des acteurs locaux.</p> <p>Difficulté à pérenniser la coordination :</p> <p>Solution : intégrer cette convergence dans une stratégie territoriale à long terme.</p> |
|--|--|

**Axe 3 : Favoriser le parcours de soins des
personnes vulnérables**

Fiche action n° 3.1 : Création d'un café des aidants

| | |
|-------------------------------|--|
| Axe n° 3 | Favoriser le parcours de soins des personnes vulnérables (personnes âgées/en situation de handicap/aidants) |
| Objectif général | Structurer l'accompagnement des aidants en proposant des temps de répit, d'échanges et de formation. |
| Objectifs | <p>Aider, conseiller et favoriser l'aide dans les démarches des aidants dans l'accompagnement des aidés au quotidien.</p> <p>Mettre en place une permanence d'accueil, d'écoute et d'échanges (type Café des Aidants).</p> <p>Proposer des temps et des lieux de prise en charge de l'aidé et pour l'aidant afin de prévenir le risque d'épuisement de l'aidant.</p> <p>Faire connaître les services d'aide au maintien à domicile et autres dispositifs d'appui pouvant aider les aidants dans leur quotidien.</p> <p>Proposer des temps de formation pour les aidants.</p> |
| Contexte | <p>De nombreuses personnes accompagnent un proche dépendant, mais cette tâche peut fragiliser leur santé. Les aidants, souvent isolés et hésitant à déléguer, ne prennent pas suffisamment de répit.</p> <p>Bien que difficile à évaluer, le nombre d'aidants sur le territoire de Montluçon est élevé, surtout parmi les personnes âgées. La prise en charge tardive complique davantage les situations.</p> <p>Le territoire dispose de peu de structures d'accueil temporaires ou de répit pour les aidants, et les familles d'accueil ou Maisons d'Accueil Spécialisées peuvent seulement accueillir temporairement les personnes handicapées.</p> <p>Les aidants et les personnes en situation de handicap rencontrent des difficultés pour accéder aux droits et services disponibles. Les salons des aidants de 2023 et 2024 ont permis d'identifier leurs besoins, notamment en formation et échanges d'expérience. En réponse, la communauté d'agglomération prévoit de renforcer l'offre de soutien aux aidants.</p> |
| Descriptif de l'action | <p>Accompagner les différents acteurs vers la création d'un espace pour les aidants au sein d'un lieu unique (Café des Aidants®) : Bulle d'Air (UDAF), Association Mauvais Cancres, France Alzheimer 03, Conseil départemental et la CPTS pour :</p> <p>Créer et coordonner un espace pour les aidants au sein du territoire :</p> <p>Faire connaître l'offre de services et les dispositifs aux aidants pour les aider et les soutenir dans leur quotidien.</p> <p>Développer des activités pour aidant/aidé (activité physique, bien-être...).</p> <p>Proposition de temps de formation pour les aidants : quand la maladie ou le handicap s'immisce dans la relation au proche, être aidant (ses besoins, ses attentes et ses limites), la relation au quotidien aidant/aidé, trouver sa place avec les professionnels, quels comportements et attitudes adopter avec son proche dans la vie quotidienne, comment concilier sa vie d'aidant avec sa vie personnelle et sociale,...</p> |

| | |
|--|---|
| | Organiser des rencontres ou groupes de paroles co-animées par un travailleur social et un psychologue ayant une expertise sur la question des aidants. Une thématique proposée sur chaque rencontre pour favoriser les échanges autour de son vécu d'aidant. Mise en place d'un kit outils pour l'aidant et son aidé à développer selon les situations (carte aidant/aidé, étiquette aidé en cas de fugue,...). |
| Identification du responsable de l'action : | <u>Structures identifiées :</u> Coordinateur du CLS Conseil Départemental CPTS Ouest Allier |
| Moyens humains, financiers et matériels | <p>Moyens financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Budget 2025 Montluçon Communauté CLS : 1 000€ ➤ Budget 2025 Ville de Montluçon : 300€ <p>Moyens humains : Centre Hospitalier Montluçon-Néris-les-Bains APAJH 03 AJ La Charité ARS CPAM Associations : France Alzheimer 03, Mauvais Cancre, Française des Aidants Ville de Montluçon</p> <p>Moyens matériels : Travail en transversalité entre les professionnels de santé Mise à disposition de la maison des aînés Mise en lien avec les professionnels de santé. Travail en commun Relai d'information</p> |
| Calendrier prévisionnel | Déploiement de l'espace dédié : 2026 Développement des actions : 2026/2027/2028/2029 |
| Dispositif de suivi : | Nombre de réalisation : réunion avec les acteurs à mobiliser, calendrier des actions à mettre en place tout au long de l'année Indicateurs de résultats : nombre de participants, besoins exprimés. Evaluation : nombre de personnes accueillies ou sensibilisées Travail de réflexion sur la communication (lien avec les maraudes). |
| Outils : | Espaces pour les réunions et café rencontre sur le territoire Calendrier de réunions à définir avec les professionnels de santé |
| Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action : * Description * Méthode calcul * Fréquence * Durée * Description des données à recueillir et de leur source | <p>Qualitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fréquence d'animation de café • Typologie des participants <p>Quantitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes accueillies |

| | |
|--|--|
| Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.. | Faire travailler ensemble les acteurs autour d'un projet commun Développer la cohésion entre les différents acteurs. Trouver un lieu adapté, facile d'accès et parfaitement identifié. Communication adaptée pour faire connaître ce dispositif à un maximum d'aidants. Pérenniser le dispositif et l'étendre. |
|--|--|

Fiche action n°3.2 : Accompagner le DAC03 vers le pilotage et la mise en œuvre de commissions « cas complexe » mobilisant les acteurs du territoire

| | |
|-------------------------------|--|
| Axe n° 3 | Favoriser le parcours de soins des personnes vulnérables (personnes âgées/en situation de handicap/aidants) |
| Objectif général | Soutenir le Dispositif d'Appui et de Coordination (DAC) de l'Allier dans la mise en place et le pilotage de commissions « cas complexe » pour améliorer la coordination entre les acteurs du social, du médico-social et du médical sur le territoire. |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> -Identifier et mobiliser les acteurs locaux impliqués dans les situations complexes (professionnels du social, médico-social et médical). -Formaliser un cadre d'intervention pour les commissions "cas complexe" en définissant leurs objectifs, les modalités de fonctionnement et les outils nécessaires. -Développer des outils de communication et de sensibilisation pour informer les acteurs du territoire sur l'existence et le rôle des commissions. -Proposer un accompagnement au DAC 03 pour structurer le processus de gestion des situations complexes. |
| Contexte | <p>De plus en plus de professionnels du social, du médico-social et du médical du territoire se retrouvent confrontés à des situations complexes impliquant des usagers aux besoins multiples et souvent spécifiques. Parmi eux, les usagers les plus vulnérables et précaires cumulent fréquemment des "handicaps" sociaux tels que l'isolement, l'absence de ressources stables ou encore des difficultés d'accès aux droits fondamentaux.</p> <p>Face à ces défis, beaucoup de professionnels expriment un sentiment d'être démunis face à l'absence de solutions adaptées ou pérennes.</p> <p>Cette réalité met en lumière la nécessité d'une collaboration renforcée et structurée entre les différents acteurs du territoire. La mise en relation de ces professionnels à travers des commissions « cas complexe » offre une opportunité d'échanger sur les pratiques, de partager les expertises et de faire émerger des idées nouvelles et innovantes pour améliorer les parcours et l'accompagnement des usagers.</p> |
| Descriptif de l'action | <p>Les commissions « cas complexe » ont pour but de réunir régulièrement les acteurs locaux pour analyser, coordonner et trouver des solutions pour les situations les plus complexes rencontrés sur le territoire. Ces commissions seront animées par le DAC 03, en s'appuyant sur une approche collégiale et pluridisciplinaire.</p> <p>La première étape qui constitue le diagnostic préalable et de recueillir les besoins et attentes des acteurs a déjà été réalisé lors des groupes de travail constituant le CLS.</p> <p>D'autres étapes restent à mettre en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Constitution des commissions : Identifier les membres permanents et les intervenants ponctuels. |

| | |
|--|--|
| | <p>-Mise en place de règles de fonctionnement : Définir les procédures, les critères de sélection des cas et les modalités de suivi.</p> <p>-Organisation des réunions : Planifier et animer les rencontres selon une périodicité adaptée.</p> <p>-Suivi et évaluation : Documenter les résultats et les apprentissages.</p> |
| Identification du responsable de l'action : | DAC 03 Coordinateur du CLS |
| Moyens humains, financiers et matériels | <p>Moyens humains : Conseil départemental Direction santé solidarités CCAS Etablissement de santé Viltais (pôle réinsertion)</p> <p>Moyens matériels : Mise en lien avec les professionnels de santé. Travail en transversalité entre les professionnels de santé</p> |
| Calendrier prévisionnel | Effectivité en 2026 |
| Dispositif de suivi : | <p>Instances de pilotage : mise en place d'un comité de suivi associant le DAC 03 et des représentants des acteurs du territoire.</p> <p>-Calendrier : planification annuelle des réunions des commissions et des éventuels points d'étape.</p> <p>-Outils de suivi : utilisation d'un tableau de bord pour recenser les cas traités, les solutions proposées et leur mise en œuvre.</p> |
| Outils : | <p>1 salle de réunion avec les partenaires (DAC, Conseil Départemental, CCAS, service santé Publique Autonomie, Etablissements de santé et médico-sociaux... : cf liste du groupe de travail du CLS) pour la restitution des informations à faire figurer sur le support</p> <p>Liste des lieux potentiels de diffusion</p> |
| <p>Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action :</p> <p>* Description</p> <p>* Méthode calcul</p> <p>* Fréquence</p> <p>* Durée</p> <p>* Description des données à recueillir et de leur source</p> | <p><u>Quantitatifs :</u></p> <p>-Nombre de commissions organisées par an.</p> <p>-Nombre de cas complexes traités.</p> <p>-Nombre de professionnels mobilisés.</p> <p><u>Qualitatifs :</u></p> <p>-Niveau de satisfaction des acteurs participants (enquêtes de satisfaction).</p> <p>-Amélioration perçue de la coordination entre les secteurs.</p> <p>-Impact sur les situations traitées (exemple : stabilisation des parcours des usagers).</p> |
| Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.. | <p>Faire travailler ensemble les acteurs autour d'un projet commun</p> <p>Développer la cohésion entre les différents acteurs.</p> <p>Communication adaptée pour faire connaître ce dispositif à un maximum de structures, de partenaires.</p> |

Fiche action n°3.3 : Création d'une Maison des Aînés

| | |
|-------------------------------|--|
| Axe n°3 | Favoriser le parcours de soins des personnes vulnérables |
| Objectif général | Soutenir et développer les initiatives et ressources en direction des retraités et des personnes âgées |
| Objectifs | <p>Créer un guichet unique d'informations et de ressources en direction des personnes âgées.</p> <p><i>Mieux accompagner les seniors à toutes les étapes de la vie.</i></p> <p>Rompre l'isolement et favoriser le lien social des personnes âgées par le développement de dynamiques collectives (loisirs, activités socio-culturelles et sportives adaptées à tous, service de restauration...).</p> <p>Développer une offre de services répondant à l'évolution des besoins et attentes des personnes âgées et /ou retraités (espace numérique, ...).</p> <p>Contribuer à la sauvegarde de l'autonomie de la population vieillissante.</p> <p>Soutenir le maintien à domicile et prévenir la dépendance.</p> |
| Contexte | <p>En France, les 65 ans et plus représentent 20,5 % de la population, en hausse de 4,7 points en vingt ans.</p> <p>À Montluçon et Désertines, la population est plus âgée que la moyenne régionale (écart de 6 points). En 2026, les 60 ans et plus pourraient constituer 32 % de la population montluçonnaise. Certains quartiers (Marais-Villars, Châtelard-La Verne-Nerdre, Cité Bretonnie-Châtelets-Favières-Conches, Diénat-Forges) concentrent davantage de seniors.</p> <p>Des initiatives existent pour le maintien à domicile et le lien social (loisirs, clubs, université du temps de vivre), ainsi que des événements dédiés (semaine bleue, noces d'or, cadeaux en maison de retraite).</p> <p>Face au vieillissement, il est nécessaire de renforcer et d'adapter l'offre de services aux nouveaux besoins.</p> |
| Descriptif de l'action | <p>Information/orientation sur des sujets différents : services et dispositifs proposés par la Ville de Montluçon, services de maintien à domicile, activités de loisirs des seniors.</p> <p>Inscriptions aux activités proposées par la collectivité.</p> <p>Organisation d'activités quotidiennes et hebdomadaires de convivialité en collectif selon un programme établi.</p> <p>Planification de conférence selon un programme établi sur l'année (Université du temps de vivre).</p> <p>Mise en place d'un service de restauration quotidien (lundi au vendredi)</p> <p>Mise en place d'actions ponctuelles : atelier théâtre, arts plastiques...</p> |

| | |
|--|---|
| | <p>Programmation de festivités : repas Athanor, Semaine Bleue des personnes âgées, Noces d'or, Colis, Cadeaux aux Maisons de Retraite.</p> <p>Développement d'actions ou d'ateliers répondant aux besoins émergents : ateliers numériques, ...</p> <p>Organisation de permanences avec des partenaires ou organismes sociaux ou médico-sociaux pour connaître les droits.</p> |
| Identification du responsable de l'action | <p><u>Structures identifiées :</u> Direction Santé Solidarités Service Animations Vie Sociale Service Santé Publique Autonomie</p> |
| Moyens humains, financiers et matériels | <p>Moyens financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Budget Ville de Montluçon : travaux estimés à 1,2 millions d'euros. ➤ Budget Montluçon Communauté CLS : 1000€ <p>Moyens humains : Services techniques, logistique, communication Conseil Départemental CNSA Organismes et associations œuvrant dans le secteur de la personne âgées</p> <p>Moyens matériels : Organigramme Structuration des services Modalités d'ouverture et de fonctionnement du site Transfert des services (pole administratif, CRR et UTV...) Communication aux usagers Calendrier d'exécution de travaux Logistique (transferts des services) Communication</p> |
| Calendrier prévisionnel | <p><u>2025 :</u> <u>De janvier à novembre :</u> Aménagement du site choisi (travaux et mises aux normes diverses : restauration). Gestion des paramètres d'accessibilité (ligne de transports, parking, ...). Réunion de chantier à prévoir au 1er, 2è et 3è trimestre pour suivre l'évolution des travaux, <u>A partir d'avril :</u> Définition des modalités d'ouverture et de mise en place des activités. Réflexion sur les transferts de structures (déménagement des différents sites). Etudier les modalités d'inscriptions aux services CRR et UTV Ventilation des bureaux et différents espaces selon les services transférés. A partir de septembre : Communication auprès du public Début novembre :</p> |

| | |
|---|---|
| | <p>Préparation des transferts Fin novembre/début décembre : Transferts des services Inauguration du site <u>Durée du CLS</u> Suivre l'évolution du fonctionnement de la structure</p> |
| Dispositif de suivi : | <p>- Réunions avec les services techniques : suivi des travaux, transferts des services, aménagements divers du site.</p> <p>-Temps d'échanges avec les usagers et le personnel sur les modalités et condition de fonctionnement.</p> <p>-Travail de communication : signalétique et modalités d'ouverture.</p> |
| Outils : | <p>Animation, communication, coordination Logistique Questionnaire, compte-rendu de rencontres, carnet de bord</p> |
| Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action : * Description * Méthode calcul * Fréquence * Durée * Description des données à recueillir et de leur source | <p>Evolution du nombre de personnes fréquentant l'ensemble des actions proposées sur site Nature de demandes par rapport aux fréquentation (information, participation aux activités, inscriptions...) Satisfaction du public par rapport à la mise en place du site Besoins et demandes exprimés permettant de faire évoluer les actions</p> |
| Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.. | <p>Maintenir la qualité des services existants par rapport à l'accessibilité des services actuels (CRR, UTV, ...). Proposer une offre de service équivalente en termes de capacité d'accueil. Anticiper les éventuelles contraintes en termes d'inscriptions aux services étant donné la période de mise en service de la structure Développer de nouveaux services tenant compte des besoins des retraités actuels. Travailler sur la communication en amont pour une information auprès du public de qualité.</p> |

Fiche action n°3.4 : Organisation d'un événement visant à promouvoir les services et dispositifs en faveur des personnes vulnérables (personnes âgées, personnes en situation de handicap, aidants familiaux)

| | |
|--|---|
| Axe n°3 | Favoriser le parcours de soins des personnes vulnérables |
| Objectif général | Améliorer la qualité de vie et la santé des habitants du territoire de la Communauté d'agglomération montluçonnaise |
| Objectifs | <p>Réaliser un forum réunissant les acteurs du territoire intervenant dans le champ de la santé, du handicap et de l'autonomie, ouvert à la population du territoire.</p> <p>Renforcer l'interconnaissance entre les acteurs du territoire et intervenants sur le territoire (social, médicosocial, sanitaire, éducatif) en matière de prévention, santé et maintien de l'autonomie.</p> <p>Porter à la connaissance des habitants les dispositifs et services existants en matière de santé, d'aide au maintien à domicile et à la sauvegarde de l'autonomie.</p> |
| Contexte | <p>En France, les 65 ans et plus représentent 20,5 % de la population, en hausse de 4,7 points en vingt ans.</p> <p>À Montluçon et Désertines, la population est plus âgée que la moyenne régionale (écart de 6 points). En 2026, les 60 ans et plus pourraient constituer 32 % de la population montluçonnaise.</p> <p>Les travaux du Contrat Local de Santé ont révélé un manque de collaboration et une connaissance partielle des services liés à la perte d'autonomie. L'organisation de salons des aidants en 2023 et 2024 ainsi que les retours des associations confirment ces constats.</p> <p>Les enjeux sont d'améliorer la coopération entre professionnels et de renforcer la visibilité des services et dispositifs pour le grand public.</p> |
| Descriptif de l'action | <p>Identification des acteurs du territoire et du département à mobiliser.</p> <p>Prise de contact avec les acteurs et rencontres si nécessaire afin de présenter le projet et d'échanger avec eux sur les modalités d'implication dans ce projet.</p> <p>Élaborer une feuille de route pour la réalisation de ce forum (choix du lieu, des ateliers ou animations, stands d'informations, conférence)</p> <p>Travail de communication pour informer le large public.</p> |
| Identification du responsable de l'action | <p>Direction Santé Solidarités</p> <p>Service Animations Vie Sociale</p> <p>Service Santé Publique Autonomie</p> <p>Conseil Départemental</p> |

| | |
|---|--|
| <p>Moyens humains, financiers et matériels</p> | <p>Moyens financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Budget 2025 Montluçon Communauté CLS : 4 000€ ➤ Budget 2025 Ville de Montluçon : 3 501€ <p>Moyens humains : Organismes et associations œuvrant dans le secteur de l'autonomie, du handicap, de la prévention santé. Membres de la CIAPH (si thème handicap) IUT (Filière Tech de Co) Athanor</p> <p>Moyens matériels : Recensement des partenaires Choix du lieu Programmation du forum Mise en place de l'évènement Travail en transversalité</p> |
| <p>Calendrier prévisionnel</p> | <p><u>2025</u> 1er trimestre : choix du lieu et date (fin septembre), recensement des partenaires, prise de contacts, envoi coupon réponse pour participation, demande de logistique. 2eme trimestre : retours des coupons réponse, réalisation du programme, travail sur plan (visite du lieu), communication, diffusion Avant l'évènement : reprise de contact pour caler les détails. La veille : préparation des stands et différents espaces Jour J : temps d'accueil des partenaires, inauguration (par M. le Maire et les élus), ouverture salon de 10h à 17h au public, animations et ateliers en matinée et après-midi. Dans le mois suivant : retours enquête du public et des partenaires en vue de l'évaluation <u>Durée du CLS</u> Reconduction possible de salon sur des thématiques différentes (aidants/seniors/autonomie-handicap/... Développer des partenariats pour créer des dispositifs adaptés.</p> |
| <p>Dispositif de suivi :</p> | <p>Identification/recensement des partenaires Prise de contact par mail/courrier (envoi coupon réponse pour retour de participation) Construction de l'organisation du salon : réservation du lieu, constitution du programme de la journée Communication Préparation du salon : préparation des bons de commande, finalisation des plans, programme d'activités, commandes de repas, protocole, achat matériel... Réunions avec les partenaires pour caler l'organisation</p> |
| <p>Outils :</p> | <p>Animation, communication, coordination Logistique (matériel, repas) Questionnaire, compte-rendu de rencontres, carnet de bord</p> |

| | |
|--|---|
| <p>Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action :</p> <p>* Description</p> <p>* Méthode calcul</p> <p>* Fréquence</p> <p>* Durée</p> <p>* Description des données à recueillir et de leur source</p> | <p><u>Indicateurs de processus :</u></p> <p>Profil des personnes touchées par l'action Nombre et typologie des partenaires associés à l'action, Modalités d'implication des partenaires dans l'action Typologie d'actions mises en place Lieu de réalisation de l'action</p> <p>Satisfaction des personnes touchées par les actions Nombre de personnes informées de l'action Type de communication utilisée</p> <p><u>Indicateurs de résultats :</u></p> <p>Nombre d'acteurs et/ou d'habitants déclarant avoir renforcé leurs connaissances sur les dispositifs liés à l'autonomie Nombre de partenaires présents sur le salon</p> <p><u>Méthode d'évaluation envisagée :</u></p> <p>Questionnaire à destination du public Questionnaire en direction des partenaires (retours d'expérience) Evaluation globale</p> |
| <p>Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc..</p> | <p>Cibler les thématiques qui répondent aux besoins réels de la population en perte d'autonomie ou confrontée au handicap. Proposer une offre globale afin de permettre au public de trouver des réponses concrètes aux problèmes auquel il est confronté. Développer des dynamiques grâce à l'interconnaissance des professionnels.</p> |

Axe 4 : Promouvoir la santé mentale

Fiche action n° 4.1 : Participation aux SISM

| | |
|-------------------------------|---|
| Axe n° 4 | Promouvoir la santé mentale |
| Objectif général | Renforcer la sensibilisation à la santé mentale et la prévention en associant le CLS aux actions du SISM, pour favoriser une approche commune et coordonnée sur le territoire |
| Objectifs | Participer à l'organisation des événements locaux du SISM. Soutenir la diffusion d'informations sur la santé mentale. Favoriser les échanges interprofessionnels. Contribuer à la visibilité de l'offre de soins en santé mentale. |
| Contexte | <p>Les Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) visent à sensibiliser, lutter contre la stigmatisation et promouvoir l'accès aux soins. L'UNAPEI03 pilote l'événement avec divers acteurs, et le Contrat Local de Santé (CLS) souhaite y contribuer pour renforcer les actions locales.</p> <p>Montluçon présente une situation préoccupante en santé mentale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un taux de bénéficiaires d'ALD pour maladies psychiatriques (4732,2 pour 100 000 habitants), soit le double du taux régional. • Des taux élevés de traitements antidépresseurs et neuroleptiques à Montluçon et Désertines, supérieurs aux moyennes régionales. • 5,4 % de la population suivie pour une affection psychiatrique de longue durée. • Un taux de séjours pour tentative de suicide (268,3 pour 100 000 habitants), bien au-dessus des moyennes départementale et régionale. <p>Ces indicateurs soulignent la nécessité d'une approche coordonnée pour la prévention et l'accompagnement. La participation du CLS au SISM vise à renforcer la sensibilisation et la coordination des acteurs pour mieux soutenir les usagers vulnérables.</p> |
| Descriptif de l'action | <p>Appuyer l'UNAPEI03 dans l'animation de certaines actions ou conférences, en lien avec les priorités du CLS.</p> <p>Mobiliser les acteurs du territoire (professionnels de santé, acteurs sociaux et médico-sociaux) pour participer aux événements.</p> <p>Utiliser les supports de communication du CLS pour relayer les événements du SISM.</p> <p>Encourager la participation du public cible, en particulier les populations vulnérables, aux activités proposées.</p> <p>Organiser des moments de rencontre entre les acteurs sociaux, médicaux et les usagers lors des événements du SISM.</p> <p>Promouvoir l'accès aux soins de santé mentale, en particulier pour les publics précaires, à travers les événements du SISM.</p> <p><u>Identification des actions à soutenir :</u></p> |

| | |
|--|---|
| | <p>Prendre part à la programmation du SISM en coordonnant les actions à mettre en avant selon les priorités du CLS (conférences, ateliers, activités de prévention).</p> <p><u>Mobilisation des acteurs locaux :</u> Engager les professionnels du territoire à participer aux événements du SISM et à partager leurs compétences (ex : intervenants spécialisés en santé mentale, travailleurs sociaux, médiateurs de santé).</p> <p><u>Soutien à la communication :</u> Utiliser les canaux du CLS (affiches, flyers, etc.) pour diffuser les informations liées au SISM et encourager la participation du public.</p> |
| Identification du responsable de l'action | <p><u>Structures identifiées :</u> UNAPEI Coordinateur du CLS</p> |
| Moyens humains, financiers et matériels | <p>Moyens financiers : ➤ Budget 2025 Montluçon Communauté CLS : 1 500€</p> <p>Moyens humains : Toutes les structures en lien avec la santé mentale Autres structures en fonction de la thématique annuelle Ville de Montluçon Montluçon Communauté</p> <p>Moyens matériels : -Réunir les partenaires (professionnels de santé, associations, collectivités, établissements médico-sociaux) pour co-construire un programme d'actions. -Faciliter les échanges -Encourager les synergies -Planifier et structurer les actions locales des SISM : conférences, tables rondes, ateliers de sensibilisation, projections-débats. -Mobiliser des intervenants -Faciliter la communication Mises à disposition de salle dans le cadre d'évènements</p> |
| Calendrier prévisionnel | SISM : du 6 au 19 octobre 2025 |
| Dispositif de suivi : | Assister aux réunions de mise en place et d'avancement des deux évènements |
| Outils : | Mise en relation avec les acteurs Mise à disposition de salle ou de matériel au sein du territoire de Montluçon Communauté |
| Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action : * Description * Méthode calcul * Fréquence * Durée * Description des données à recueillir et de leur source | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participant aux SISM - Nombre de partenaires participant au SISM |

| | |
|---|---|
| <p>Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc..</p> | <p>-Manque de visibilité des actions du SISM : Solution : Mettre en place une communication efficace et diversifiée pour atteindre les publics cibles.</p> <p>-Faible participation des publics vulnérables : Solution : Cibler spécifiquement ces populations par des actions de sensibilisation et des partenariats avec les acteurs sociaux et médico-sociaux.</p> <p>-Saturation des acteurs locaux : Solution : Veiller à une coordination efficace pour éviter une surcharge des professionnels et garantir leur disponibilité.</p> |
|---|---|

Fiche action n° 4.2 : Promouvoir la formation des professionnels du secteur social, médico-social et médical et du grand public, aux premiers secours en santé mentale

| | |
|-------------------------------|---|
| Axe n° 4 | Promouvoir la santé mentale |
| Objectif général | Promouvoir et soutenir la formation aux premiers secours en santé mentale pour les professionnels du secteur social, médico-social, médical et le grand public, afin de renforcer les capacités de détection, d'accompagnement et d'orientation en matière de santé mentale. |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> -Identifier les besoins de formation spécifiques des différents publics cibles. -Développer des partenariats avec des organismes spécialisés dans les premiers secours en santé mentale. -Organiser et coordonner des sessions de formation adaptées aux différents profils (professionnels et grand public). <p>Sensibiliser les acteurs locaux et les citoyens à l'importance des premiers secours en santé mentale. Mettre en place un suivi des formations et évaluer leur impact sur les pratiques des participants.</p> |
| Contexte | <p>Montluçon connaît une situation préoccupante en santé mentale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Affections psychiatriques : taux d'ALD pour maladies psychiatriques (4732,2 pour 100 000 habitants), soit le double du taux régional. • Traitements : taux élevés de prescriptions d'antidépresseurs et de neuroleptiques, supérieurs aux moyennes régionales. • Suivi psychiatrique : 5,4 % de la population suivie pour une affection de longue durée. • Tentatives de suicide : taux de séjours hospitaliers (268,3 pour 100 000 habitants), bien au-dessus des moyennes départementale et régionale. <p>Le Projet Territorial de Santé Mentale de l'Allier (PTSM03) souligne l'importance de la prévention et de la montée en compétence des acteurs locaux. Une formation aux premiers secours en santé mentale pourrait améliorer l'accompagnement, prévenir l'aggravation des situations et favoriser une prise en charge rapide et adaptée.</p> |
| Descriptif de l'action | <p>L'action vise à faciliter l'accès aux formations en premiers secours en santé mentale en agissant comme un intermédiaire entre les professionnels du territoire et les organismes de formation ou formateurs spécialisés.</p> <p>Les étapes clés de l'action incluent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Identification des besoins : Recueillir les demandes de formation auprès des professionnels et du grand public. ⇒ Réseau de formateurs : Constituer un répertoire d'organismes et de formateurs certifiés PSSM. |

| | |
|---|--|
| | <p>⇒ Mise en relation : Orienter les professionnels et les citoyens vers les formations adaptées à leurs besoins.</p> <p>⇒ Communication : Promouvoir les formations disponibles via des canaux adaptés (réseaux professionnels à l’instar de la CPTS, plateformes locales, etc.).</p> |
| Identification du responsable de l'action : | <p>Coordinateur du CLS</p> <p>Coordinateur du PTSM 03</p> |
| Moyens humains, financiers et matériels | <p>Moyens humains :</p> <p>Toutes les structures ayant été ciblée comme ayant un besoin en formation</p> <p>Toutes les structures proposant la formation des PSSM (CNFPT – spécialement réservé aux agences de la fonction publique, Institut de formation Sainte-Marie, CPAM, etc.)</p> <p>Ville de Montluçon</p> <p>Montluçon Communauté</p> <p>Moyens matériels :</p> <p>Dispense de la formation</p> <p>Mise à disposition de salles permettant d’accueillir la formation</p> <p>Prise en charge financière de la formation</p> <p>CPAM : en attente de budget pour reconduire une formation.</p> <p>Relai d’information</p> <p>Recensement des besoins en formation dans les structures du territoire</p> |
| Calendrier prévisionnel | A déployer tout au long du CLS : 2025-2029 |
| Dispositif de suivi : | <p>-Création d’un tableau de bord recensant les demandes, les mises en relation effectuées, et les retours d’expérience.</p> <p>-Nombre de mises en relation réalisées, satisfaction des participants, proportion de professionnels ayant suivi une formation PSSM.</p> |
| Outils : | <p>Mise en relation avec les acteurs</p> <p>Mise à disposition de salle ou de matériel au sein du territoire de Montluçon Communauté</p> |
| Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action : | Nombre de participants aux sessions de formation |
| <p>* Description</p> <p>* Méthode calcul</p> <p>* Fréquence</p> <p>* Durée</p> <p>* Description des données à recueillir et de leur source</p> | |
| Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.. | -Manque d’information et de sensibilisation préalable : certains professionnels ou citoyens pourraient ne pas percevoir l’intérêt immédiat de la formation en PSSM. |

| | |
|--|---|
| | <p>-Disponibilité limitée des formateurs certifiés : Un nombre insuffisant de formateurs ou d'organismes de formation pourrait ralentir la mise en œuvre.</p> <p>-Adhésion des professionnels : Les contraintes de temps et d'emploi du temps des professionnels pourraient limiter leur participation.</p> |
|--|---|

| |
|--|
| Fiche action n° 4.3 : Créer une instance d'écoute pour les adolescents en souffrance psychique |
| Nom du pilote (désigné par l'ARS et les signataires) : |

| | |
|-------------------------------|---|
| Axe n° 4 | Promouvoir la santé mentale |
| Objectif général | Mettre en place une instance d'écoute dédiée aux adolescents en souffrance psychique, afin de leur offrir un espace de parole, de soutien et de prévention, contribuant à leur bien-être mental et à la réduction de l'isolement. |
| Objectifs | <p>-Créer un lieu d'écoute accessible et confidentiel pour les adolescents en difficulté psychique en dehors des structures de soins et de santé.</p> <p>-Former des professionnels spécialisés (psychologues, travailleurs sociaux, psychiatres) pour assurer l'accueil et le soutien des jeunes.</p> <p>-Assurer une prise en charge rapide et adaptée, avec une orientation vers des solutions complémentaires si nécessaire (suivi thérapeutique, groupes de parole, etc.).</p> <p>-Promouvoir l'instance d'écoute auprès des établissements scolaires, des familles et des professionnels de santé.</p> <p>-Mesurer l'impact de l'action sur la réduction de la souffrance psychique et l'amélioration du bien-être des jeunes.</p> |
| Contexte | <p>Montluçon connaît une situation préoccupante en santé mentale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Affections psychiatriques : taux d'ALD pour maladies psychiatriques (4732,2 pour 100 000 habitants), soit le double du taux régional. • Traitements : taux élevés de prescriptions d'antidépresseurs et de neuroleptiques, supérieurs aux moyennes régionales. • Suivi psychiatrique : 5,4 % de la population suivie pour une affection de longue durée. • Tentatives de suicide : taux de séjours hospitaliers (268,3 pour 100 000 habitants), bien au-dessus des moyennes départementale et régionale. <p>Dans ce contexte, la création d'une instance d'écoute dédiée aux adolescents en souffrance psychique apparaît comme une priorité pour répondre aux besoins croissants de soutien et d'accompagnement psychologique. Ce dispositif vise à offrir un espace sûr et confidentiel pour les jeunes, en leur permettant d'exprimer leurs difficultés, de prévenir l'aggravation de leurs troubles et de les orienter vers des solutions adaptées, tout en favorisant leur bien-être mental.</p> |
| Descriptif de l'action | Cette action consiste à créer une structure ou un réseau d'écoute accessible aux adolescents confrontés à des problématiques psychiques. Elle sera constituée de professionnels formés pour écouter et orienter, en créant un climat de confiance où les jeunes pourront s'exprimer librement. |

| | |
|--|--|
| | <p>Ce dispositif aura pour objectifs de prévenir les troubles psychiques, d'accompagner les jeunes en souffrance et de les aider à trouver des solutions concrètes pour améliorer leur santé mentale.</p> <p>Les modalités de fonctionnement incluront :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Des entretiens individuels. -Des plages horaires étendues pour permettre l'accessibilité (y compris en dehors des heures scolaires). -Une communication et une orientation vers des dispositifs complémentaires (suivi médical, psychothérapie, etc.). -Des collaborations avec des structures existantes (centres de santé, hôpitaux, associations, etc.). |
| Identification du responsable de l'action : | <p>Coordinateur du PTSM 03 Coordinateur du CLS</p> |
| Moyens humains, financiers et matériels | <p>➤ Budget 2025 Montluçon Communauté CLS : 500€</p> <p>Moyens humains : Mission Locale Espace Montluçon Jeunesse CROUS Etablissements scolaires – via les BDE Infirmières scolaires Maison des Adolescents</p> <p>Moyens matériels : Se mettre en lien avec Nightline pour développer le dispositif à Montluçon Trouver des bénévoles pour tendre vers la pair-aidance Former les jeunes à l'animation de la Fresque de la Santé Mentale® Lien avec les jeunes et public identifiés</p> |
| Calendrier prévisionnel | Effectif en 2026 |
| Dispositif de suivi : | <ul style="list-style-type: none"> -Réunions hebdomadaires avec les professionnels pour échanger sur l'évolution des cas, les besoins spécifiques et les ajustements nécessaires. -Évaluation trimestrielle des retours des adolescents et des familles. -Suivi individuel des adolescents ayant eu recours à l'instance d'écoute pendant une période de 6 mois, pour évaluer l'impact du dispositif. -Feedback anonymisé des jeunes concernant leur expérience de l'écoute, pour améliorer en continu le service. |
| Outils : | <ul style="list-style-type: none"> -Documents d'information sur le dispositif d'écoute, distribués dans les écoles, maisons des jeunes, et par les professionnels de santé. -Formation continue pour les professionnels de santé (psychologues, travailleurs sociaux, etc.) afin de renforcer leur compétence en matière d'écoute et de prise en charge des jeunes en souffrance psychique (lien avec les PSSM) -Outils d'évaluation et de suivi (questionnaires anonymes, entretiens de satisfaction) pour mesurer l'efficacité de l'action. |

| | |
|--|---|
| | <p>-Partenariats avec des associations de soutien aux jeunes, pour élargir le réseau d'écoute et renforcer l'accompagnement.</p> |
| <p>Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action :</p> <p>* Description</p> <p>* Méthode calcul</p> <p>* Fréquence</p> <p>* Durée</p> <p>* Description des données à recueillir et de leur source</p> | <p>-Nombre de jeunes ayant recours à l'instance d'écoute</p> <p>-Taux de satisfaction des adolescents et des familles concernant la qualité de l'écoute et du suivi</p> <p>-Amélioration de l'état de santé mental des jeunes : évaluée via un suivi psychologique et des questionnaires avant/après l'accompagnement.</p> <p>-Taux d'orientation vers des suivis complémentaires (psychiatrie, groupes de parole, etc.), pour évaluer la pertinence des conseils et des orientations faites par les professionnels de l'instance.</p> <p>-Nombre de jeunes qui poursuivent un suivi ou une thérapie à la suite de l'écoute initiale.</p> |
| <p>Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc..</p> | <p>-S'assurer que les données personnelles des jeunes restent confidentielles et que le respect de l'intimité est garanti.</p> <p>-Veiller à ce que le dispositif soit accessible à tous les jeunes, y compris ceux en situation de précarité, en prenant en compte la diversité des profils (âge, sexe, origine sociale).</p> <p>-Les jeunes peuvent avoir des besoins variés (problématiques familiales, scolaires, identitaires, etc.), il est donc essentiel de proposer des solutions adaptées à chacun.</p> <p>-Pour éviter les doublons, il est important d'assurer une bonne coordination avec les autres dispositifs de santé mentale, écoles et services sociaux.</p> <p>-La communication sur l'existence de l'instance d'écoute doit être claire, afin d'éviter que les jeunes ne soient pas informés de cette ressource.</p> <p>-Les psychologues et intervenants doivent être formés non seulement aux pratiques de l'écoute mais aussi aux spécificités des jeunes générations, à leurs besoins en santé mentale et aux nouveaux outils numériques</p> |

**Axe 5 : Promouvoir un cadre de vie
favorable à la santé**

Fiche action n° 5.1 : Former les éducateurs sportifs

| | |
|--|---|
| Axe n° 5 | Promouvoir un cadre de vie favorable à la santé |
| Objectif général | Renforcer les compétences des éducateurs sportifs pour promouvoir un cadre de vie favorable à la santé grâce à des pratiques sportives sécurisées, inclusives et adaptées aux besoins des différents publics |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> -Sensibiliser les éducateurs sportifs aux enjeux de santé publique liés à l'activité physique. -Améliorer leurs connaissances en matière de prévention des blessures et d'accompagnement des publics vulnérables (personnes âgées, enfants, personnes atteintes de maladies chroniques). -Renforcer leur capacité à intégrer des approches éducatives et inclusives dans leurs pratiques. -Créer un réseau d'éducateurs formés pour relayer les messages de prévention et de promotion de la santé |
| Contexte | <p>L'activité physique joue un rôle crucial dans la prévention des maladies chroniques, l'amélioration de la santé mentale et le renforcement du lien social.</p> <p>Cependant, une mauvaise pratique du sport peut entraîner des blessures ou aggraver des problèmes de santé existants. Il est donc essentiel que les éducateurs sportifs soient formés pour proposer des activités adaptées et sécurisées.</p> <p>Le Centre de Médecine du Sport, spécialisé dans l'accompagnement des sportifs et la prévention des risques, est un acteur clé pour dispenser cette formation.</p> |
| Descriptif de l'action | <p><u>Contenu de la formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Modules théoriques : bienfaits de l'activité physique, physiologie du sport, prévention des blessures. -Ateliers pratiques : exercices adaptés aux différents publics, détection des signaux d'alerte de blessure, techniques de premiers secours. -Approche psychosociale : gestion de la motivation, accompagnement des publics fragiles. <p><u>Public cible :</u> éducateurs sportifs travaillant dans les clubs, associations, écoles ou collectivités.</p> <p><u>Format :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Durée : sessions de formation sur 2 jours (14 heures). -Fréquence : deux sessions par an. -Lieu : Centre de Médecine du Sport ou autres infrastructures locales. |
| Identification du responsable de l'action : | Centre médecine du sport Coordinateur CLS |
| Moyens humains, financiers et matériels | <p>Moyens humains :</p> <p>Associations sportives locales. Professionnels de santé (médecins du sport, kinésithérapeutes). Institutions d'enseignement et de formation sportive.</p> <p><u>Moyens matériels :</u></p> |

| | |
|---|--|
| | Dispense de la formation par la Maison Sport Santé |
| Calendrier prévisionnel | En cours pour l'année 2025 Se poursuivra jusqu'à la fin du Contrat Local de Santé |
| Dispositif de suivi : | -Enquêtes de satisfaction des participants. -Suivi des projets ou initiatives développés par les éducateurs formés. -Comptabilisation du nombre d'éducateurs formés |
| Outils : | -Supports pédagogiques : guides, fiches pratiques. -Plateforme en ligne pour les ressources et l'échange d'expériences. -Carnet de suivi pour chaque éducateur |
| Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action : * Description * Méthode calcul * Fréquence * Durée * Description des données à recueillir et de leur source | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Description <p>Nombre d'éducateurs sportifs formés. Niveau de satisfaction des participants. Mise en pratique des compétences acquises dans leurs activités quotidiennes.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Méthode de calcul <p>Analyse des fiches d'évaluation remplies par les participants. Observations qualitatives sur le terrain</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fréquence <p>Évaluation après chaque session de formation. Suivi annuel des éducateurs formés.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Durée <p>Sur toute la durée du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Description des données à recueillir et de leur source <p><u>Données quantitatives</u> : nombre de participants, taux de complétion de la formation. <u>Données qualitatives</u> : retours des éducateurs et des publics bénéficiaires.</p> |
| Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.. | <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Risques identifiés : <p>Disponibilité limitée des éducateurs sportifs pour suivre la formation. Difficultés à adapter les contenus aux besoins variés des participants.</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Difficultés préalables à lever : <p>Identifier les motivations et attentes des éducateurs. Garantir des financements pour la gratuité ou le coût réduit de la formation.</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Bonnes pratiques à promouvoir : <p>Implication des éducateurs dans la co-construction du programme. Valorisation des compétences acquises (certificats, reconnaissances officielles).</p> |

Fiche action n°5.2 : Promouvoir le réseau sport santé et sport santé bien-être sur le territoire

| | |
|-------------------------------|---|
| Axe n° 5 | Promouvoir un cadre de vie favorable à la santé |
| Objectif général | Augmenter la notoriété et l'accessibilité du réseau sport-santé et sport santé bien-être du territoire de Montluçon Communauté afin de favoriser la gestion des maladies chroniques et la promotion de l'activité physique pour améliorer le bien-être des habitants. |
| Objectifs | <p>-Réaliser un état des lieux des acteurs et des offres sport-santé du bassin de vie.</p> <p>-Créer des supports de communication attractifs et accessibles (édition papier, contenu numérique), comme un guide.</p> <p>-Mettre en place une campagne de sensibilisation ciblant les habitants et les professionnels de santé.</p> <p>-Organiser des événements locaux pour présenter le réseau et ses offres (journées portes ouvertes, ateliers).</p> <p>-Développer un partenariat avec les médias locaux pour valoriser les actions sport-santé.</p> |
| Contexte | <p>Le bassin de vie de Montluçon présente des indicateurs de santé alarmants, mis en évidence par les données du diagnostic territorial. Les taux élevés de maladies chroniques (maladies coronariennes, insuffisance cardiaque, diabète) et de pathologies liées à la consommation d'alcool soulignent l'urgence d'actions préventives et correctives.</p> <p>Dans ce contexte, le réseau sport-santé, composé d'acteurs diversifiés et d'offres adaptées, représente une opportunité majeure pour améliorer le bien-être et la santé des habitants.</p> <p>Cependant, ce réseau demeure peu connu du grand public et des professionnels de santé. Renforcer sa visibilité et sa lisibilité constitue une étape essentielle pour maximiser son impact, promouvoir la prévention des maladies chroniques et encourager l'adhésion des populations cibles.</p> |
| Descriptif de l'action | <ol style="list-style-type: none"> 1. Encourager les structures à s'inscrire sur l'annuaire régional (Portail du sport santé bien être : Portail régional du Sport Santé Bien-Être - Auvergne-Rhône-Alpes) 2. Campagne de sensibilisation : <ul style="list-style-type: none"> ○ Organisation de réunions publiques dans les communes du bassin de vie. ○ Diffusion d'articles et de reportages dans les médias locaux pour mettre en lumière les bénéfices du sport-santé. 3. Événements promotionnels : <ul style="list-style-type: none"> ○ Journées portes ouvertes dans les associations sportives partenaires. |

| | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> ○ Ateliers découverte sur des pratiques sportives adaptées (marche nordique, yoga, activités aquatiques). ○ Conférences et tables rondes sur les liens entre sport et santé avec des experts. <p>4. Mobilisation des professionnels de santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Sensibilisation des médecins généralistes et spécialistes pour qu'ils orientent leurs patients vers le réseau. ○ Distribution de supports dans les cabinets médicaux et pharmacies. <p>5. Partenariats locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Collaboration avec les écoles pour promouvoir le sport-santé auprès des jeunes et des familles. ○ Implication des entreprises locales pour intégrer le sport-santé dans leurs actions RSE (responsabilité sociétale des entreprises) |
| Identification du responsable de l'action : | Coordinatrice CLS Service Communication Direction vie associative, sportive et loisirs nature |
| Moyens humains, financiers et matériels | <p>Moyens financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Budget 2025 Montluçon Communauté CLS : 1 000€ <p>Moyens humains : Associations sportives locales Clubs sportifs Structures sport-santé Professionnels de santé (médecins, kinés, infirmiers, diététiciens-nutritionnistes, etc.) Médias locaux Etablissements scolaires DRAJES</p> <p>Moyens matériels : Cartographier les ressources et les coordonnées des structures. Relayer l'information auprès du public, des licenciés, des administrés l'existence du site régional contenant l'annuaire</p> |
| Calendrier prévisionnel | Tout au long du CLS : 2025/2029 |
| Dispositif de suivi : | Suivi des actions de communication via des indicateurs de portée et d'impact. Réalisation d'un bilan annuel pour ajuster les actions et stratégies de communication. |
| Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action : * Description * Méthode calcul * Fréquence * Durée * Description des données | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Indicateurs quantitatifs :</u> Nombre de participants aux événements locaux organisés. • <u>Indicateurs qualitatifs :</u> Taux de satisfaction des participants aux événements. Amélioration perçue de la connaissance du réseau (via enquêtes). Retours des professionnels sur l'impact de la mise en réseau. |

| | |
|---|---|
| <p>à recueillir et de leur source</p> | |
| <p>Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc..</p> | <p>-La mise à jour régulière des informations sur les structures locales est essentielle mais peut s'avérer complexe et chronophage.</p> <p>-Adapter les canaux de communication aux publics variés (par exemple, jeunes actifs, personnes âgées) pour garantir une large accessibilité du guide.</p> <p>-Mettre en place un système efficace pour obtenir des retours qualitatifs et quantitatifs des usagers.</p> |

Fiche action n°5.3 : Promouvoir le sport sur ordonnance auprès des professionnels de santé

| | |
|--|---|
| Axe n° 5 | Promouvoir un cadre de vie favorable à la santé |
| Objectif général | Favoriser l'adoption de la prescription d'activité physique adaptée par les professionnels de santé de Montluçon Communauté, en vue d'améliorer la santé des patients atteints de maladies chroniques et de réduire les inégalités en matière de santé. |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> -Sensibiliser les professionnels de santé aux bénéfices du sport sur ordonnance pour leurs patients. -Former les professionnels de santé aux modalités de prescription d'activité physique adaptée et aux structures d'accueil existantes. -Faciliter l'accès des patients à une offre d'activités physiques adaptées sur le territoire. -Améliorer la coordination entre les professionnels de santé et les acteurs du sport. |
| Contexte | Le territoire de Montluçon Communauté présente une prévalence élevée de maladies chroniques telles que le diabète et d'autres affections de longue durée (ALD). Ces pathologies sont souvent associées à la sédentarité et peuvent être améliorées par la pratique régulière d'une activité physique adaptée. Le sport sur ordonnance, en tant que levier pour promouvoir la santé et prévenir les complications de ces maladies, apparaît comme une réponse pertinente. |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Sensibilisation <ul style="list-style-type: none"> ○ Organisation de réunions d'information à destination des professionnels de santé (médecins généralistes, spécialistes, infirmiers) sur la sensibilisation à la prescription d'activité physique adaptée et les bénéfices pour la santé. ○ Création de supports de communication (brochures, affiches, site internet) pour faciliter la diffusion de l'information. ⇒ Mise en réseau et coordination <ul style="list-style-type: none"> ○ Organisation de rencontres entre professionnels de santé et acteurs du sport (associations, clubs, salles de sport). ○ Création d'un annuaire des structures d'accueil proposant des activités physiques adaptées. ○ Développement d'une plateforme numérique pour faciliter la mise en relation entre les professionnels de santé et les patients. |
| Identification du responsable de l'action : | <p>Coordinatrice CLS Centre de médecine du sport CPTS Ouest Allier Service Communication Direction vie associative, sportive et loisirs nature</p> |
| Moyens humains, financiers et matériels | <p>Moyens financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Budget 2025 Montluçon Communauté CLS : 500€ <p>Moyens humains : Associations sportives locales Clubs sportifs</p> |

| | |
|---|--|
| | <p>Structures sport-santé Professionnels de santé (médecins, kinés, infirmiers, diététiciens-nutritionnistes, etc.) Centre Hospitalier Montluçon-Néris-les-Bains Hôpital privé ELSAN</p> <p>Moyens matériels : Relai d'information auprès des professionnels de santé et du grand public.</p> |
| Calendrier prévisionnel | Tout au long du CLS : 2025/2029 |
| Dispositif de suivi : | Réunions de suivi régulières avec les partenaires du projet. Analyse des données relatives aux prescriptions d'activité physique et à la fréquentation des structures d'accueil. |
| Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action : * Description * Méthode calcul * Fréquence * Durée * Description des données à recueillir et de leur source | Nombre de professionnels de santé sensibilisés Nombre de prescriptions d'activité physique Taux de satisfaction des professionnels de santé Taux de satisfaction des patients |
| Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.. | Il est essentiel de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés : professionnels de santé, acteurs du sport, collectivités, assurances maladie. Une communication claire et régulière est indispensable pour informer les professionnels de santé et la population. |

Fiche action n°5.4 : Lutter contre la sédentarité

| | |
|--|--|
| Axe n° 5 | Promouvoir un cadre de vie favorable à la santé |
| Objectif général | Favoriser la pratique régulière d'une activité physique pour tous les âges sur le bassin de Montluçon Communauté, en créant un réseau dynamique d'acteurs impliqués dans la promotion de l'activité physique. |
| Objectifs | Sensibiliser l'ensemble de la population aux bienfaits de l'activité physique pour la santé et le bien-être. Favoriser la mise en place d'actions de promotion de l'activité physique adaptées à tous les âges et tous les niveaux. Développer des partenariats avec les structures d'accueil pour tous (centres sociaux, maisons de retraite, associations sportives, etc.). Créer une offre d'activités physiques diversifiée et inclusive. |
| Contexte | Le territoire de Montluçon Communauté présente une prévalence élevée de maladies chroniques telles que le diabète et d'autres affections de longue durée (ALD). Ces pathologies sont souvent associées à la sédentarité et peuvent être améliorées par la pratique régulière d'une activité physique adaptée. |
| Descriptif de l'action | <p>⇒ Actions spécifiques pour les séniors :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Activités douces : proposer des activités physiques adaptées aux séniors (marche nordique, gymnastique douce, aquagym). -Partenariats avec les maisons de retraite : organiser des séances d'activité physique dans les établissements. <p>⇒ Actions spécifiques pour les familles :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Activités intergénérationnelles : proposer des activités sportives à pratiquer en famille (randonnées, jeux sportifs). -Ateliers dans le cadre du programme PACAP (adressé aux familles et enfants 0-6 ans résidant dans les quartiers prioritaires de la ville) -Semaine du sport pour tous : Organiser une semaine dédiée à la promotion de l'activité physique, avec des événements gratuits et ouverts à tous. <p>⇒ Aménagement de l'espace public</p> <ul style="list-style-type: none"> -Parcours santé dans les espaces publics avec la création des parcours santé accessibles à tous, avec des panneaux explicatifs et des équipements adaptés. -Appuyer la mise en place d'aménagement cyclables et piétons sécurisés <p>⇒ Actions spécifiques dans les écoles</p> <ul style="list-style-type: none"> -Etendre le dispositif « savoir rouler à vélo » pour les enfants. |
| Identification du responsable de l'action : | Coordinateur CLS Direction vie associative, sportive et loisirs nature Direction des mobilités |
| Moyens humains, financiers et matériels | <p>Moyens financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Budget 2025 :</i> ⇒ Actions spécifiques pour les séniors : |

| | |
|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques proposées à destination des personnes âgées dans les clubs restaurants : 3 108€ (paiement de prestataires) • Prévention dépendance (prévention chute, APA, gym douce) : 150€ • Actions de sensibilisation (avec le Dr Ducarrouge) : 300€ <p>⇒ Actions spécifiques pour les familles : se référer aux moyens engagés dans PACAP (cf. fiche 2.3.1 page 38)</p> <p>⇒ Aménagement de l'espace public : moyens alloués par la Direction mobilités durables</p> <p>⇒ Actions spécifiques dans les écoles : moyens alloués par le Service des Affaires Scolaire</p> <p>Moyens humains : Associations sportives locales Clubs sportifs DAHLIR CPTS Ouest Allier Structures sport-santé Professionnels de santé (médecins, kinés, infirmiers, diététiciens-nutritionnistes, etc.) Direction Enfance-Jeunesse Service Animation et Vie Sociale</p> <p>Moyens matériels : Identifier et fédérer les acteurs concernés Faciliter les échanges entre les acteurs pour favoriser des actions cohérentes et complémentaires.</p> |
| Calendrier prévisionnel | Tout au long du CLS et sur évènements type PACAP : 2025/2029 |
| Outils : | Utiliser des supports de communication adaptés à chaque public (affiches, flyers, réseaux sociaux, presse locale). Guide des activités physiques à destination de tous les publics, avec des conseils personnalisés en fonction des âges et des niveaux. |
| Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action : * Description * Méthode calcul * Fréquence * Durée * Description des données à recueillir et de leur source | Augmentation de la fréquentation des structures sportives et des évènements sportifs. Diminution du taux de sédentarité dans la population. Satisfaction des différents publics vis-à-vis des activités proposées. |

| | |
|---|--|
| <p>Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc..</p> | <p>Mobiliser l'ensemble des acteurs concernés : professionnels de santé, acteurs du sport, collectivités, assurances maladie.</p> <p>S'assurer que les activités proposées sont accessibles à tous, en termes de coûts, de lieux et d'horaires.</p> <p>Proposer des activités adaptées aux capacités physiques et aux besoins de chacun.</p> <p>Communiquer de manière claire et régulière pour informer les professionnels de santé et la population.</p> |
|---|--|

Fiche action n° 5.5 : Développer les CPS (compétences psycho-sociales) dès le plus jeune âge

| | |
|--|--|
| Axe n° 5 | Promouvoir un cadre de vie favorable à la santé |
| Objectif général | Développer les CPS (compétences psycho-sociales) dès le plus jeune âge pour prévenir les conduites addictives. |
| Objectifs | <p>Proposer une formation auprès des agents des collectivités de Montluçon Communauté intervenant dans le cadre d'activités péri et extrascolaires afin d'adopter une approche renforçant les CPS auprès des enfants accompagnés.</p> <p>Adopter un langage et une approche commune entre les professionnels de l'enfance des collectivités et de l'éducation nationale.</p> |
| Contexte | <p>Comme à l'échelle nationale, une grande variété d'addictions se retrouve dans le département de l'Allier : le tabac, l'alcool, les produits stupéfiants (cannabis, cocaïnes, protoxyde d'azote...), les jeux d'argent ; les jeux-vidéos.</p> <p>Les données statistiques de l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives sont disponibles seulement au niveau régional.</p> <p>Le taux de patients hospitalisés pour maladies liées à l'alcool est 2 fois plus élevé à Montluçon (803.6 pour 100 000 habitants) par rapport au département (472.2) et à la région (379.4).</p> <p>En parallèle, il est démontré l'efficacité du développement des CPS chez l'enfant en développant ses capacités à : résister aux pressions, faire des choix, gérer son stress...</p> <p>Une stratégie interministérielle vise au développement des CPS sur la période 2022-2027. Or les collectivités locales ne sont pas associées à cette stratégie de déploiement.</p> |
| Descriptif de l'action | Organiser des sessions de formation auprès des agents des collectivités de Montluçon Communauté afin d'intégrer et de développer les CPS auprès des enfants accompagné dans le cadre d'activité Péri et extra-scolaire. |
| Identification du responsable de l'action : | France Addiction Promotion Santé Education Nationale |
| Moyens humains, financiers et matériels | Moyens humains : Organismes de formation : France addiction, Promotion Santé, CNFPT... |

| | |
|--|---|
| | <p>Collectivités de Montluçon Communauté Ville de Montluçon Education Nationale Coordinatrice de la CTG de Montluçon Communauté Espace Montluçon jeunesse (PIJ)</p> <p>Moyens matériels : Salles et équipements pour accueillir les formations Formations transversales entre l'Education Nationale et les agents de la collectivité Proposition du contenu pédagogique</p> |
| Calendrier prévisionnel | Organiser des sessions de formation dès 2026 |
| Dispositif de suivi : | <p>Répertorier les agents des communes Montluçon Communauté à former</p> <p>Proposer l'ingénierie de formation via la CTG qui mobilise les acteurs de l'éducation nationale</p> <p>Identifier le nombre de formations nécessaires</p> <p>Établir un planning de formation</p> <p>Adapter le contenu de formation selon les types de publics (enfants, adolescents, jeunes)</p> |
| Outils : | <p>Mise en relation avec les acteurs</p> <p>Mise à disposition de salle ou de matériel au sein du territoire de Montluçon Communauté</p> |
| <p>Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action :</p> <p>* Description</p> <p>* Méthode calcul</p> <p>* Fréquence</p> <p>* Durée</p> <p>* Description des données à recueillir et de leur source</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'agents de Montluçon communauté formée - Nombre d'actions ou activités adoptant une approche visant à développer les CPS chez l'enfant |
| Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.. | Échelonner les formations pour ne pas impacter le bon fonctionnement des activités notamment auprès des petites communes |

Fiche action n° 5.6 : Proposer un protocole adapté par rapport aux pathologies associées à l'ensemble des professionnels de santé

| | |
|--|--|
| Axe n° 5 | Promouvoir un cadre de vie favorable à la santé |
| Objectif général | Proposer un protocole adapté par rapport aux pathologies associées à l'ensemble des professionnels de santé |
| Objectifs | Partager les protocoles existants avec la médecine de ville pour faciliter la prise en charge des pathologies associées |
| Contexte | <p>Comme à l'échelle nationale, une grande variété d'addictions se retrouve dans le département de l'Allier : le tabac, l'alcool, les produits stupéfiants (cannabis, cocaïnes, protoxyde d'azote...), les jeux d'argent ; les jeux-vidéos.</p> <p>Les données statistiques de l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives sont disponibles seulement au niveau régional.</p> <p>Le taux de patients hospitalisés pour maladies liées à l'alcool est 2 fois plus élevé à Montluçon (803.6 pour 100 000 habitants) par rapport au département (472.2) et à la région (379.4).</p> <p>A noter que les médecins traitants ont des files actives de plus en plus importantes. Ils gèrent les urgences. Or, les pathologies associées comme l'identification de conduites addictives (alcool ou autre) peuvent ne pas être traités par manque d'identification des acteurs pour prendre le relais ou par absence de protocole.</p> <p>Le Centre Hospitalier pourrait partager ces protocoles pour faciliter les prises de décision des médecins traitant.</p> |
| Descriptif de l'action | Partager les protocoles existants de gestion des pathologies associées avec la médecine de ville |
| Identification du responsable de l'action : | CH Montluçon-Neris-les-bains L'hôpital privé ELSAN CPTS Ouest Allier Coordinateur du CLS |
| Moyens humains, financiers et matériels | <p>Moyens humains : Centre de Santé Médecins libéraux</p> <p>Moyens matériels : Faire la promotion d'outils de partage d'information sécurisé comme MONSISRA Partage des protocoles (signature d'une convention)</p> |
| Calendrier prévisionnel | Rencontre avec les acteurs en septembre 2025 Mise en œuvre effective en 2026 |
| Dispositif de suivi : | Etablir un point annuel avec la coordinatrice de la CPTS et les établissements hospitaliers concernant la mise à jour des protocoles partagées voire l'ajout de nouveaux protocoles. |
| Outils : | Plateforme de partage d'information sécurisée |

| | |
|---|---|
| <p>Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Description * Méthode calcul * Fréquence * Durée * Description des données à recueillir et de leur source | <p>Nombre de protocoles partagés Enquête auprès d'un échantillon de médecin pour identifier si les protocoles sont suivis, connus, investis</p> |
| <p>Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc..</p> | <p>Veiller à la bonne actualisation des informations</p> |

Fiche action n°5.7 : Mettre à disposition des outils et ressources pédagogiques en santé environnement à mutualiser sur l'ensemble du territoire

| | |
|-------------------------------|--|
| Axe n°5 | Promouvoir un cadre de vie favorable à la santé |
| Objectif général | Prendre en compte le lien entre santé et environnement |
| Objectifs | <p>Prendre conscience de l'impact de l'environnement sur la santé.</p> <p>Renforcer les compétences des professionnels des collectivités territoriales (service environnement, enfance-jeunesse, parentalité...) en matière de santé environnement</p> <p>Renforcer les connaissances du grand public sur les gestes et/ou les comportements à adopter pour rester en bonne santé.</p> <p>Informers sur l'état de notre environnement et les bons gestes à adopter pour notre santé et celle des écosystèmes ;</p> <p>Réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine et celle des écosystèmes ;</p> <p>Démultiplier les actions concrètes menées par les collectivités dans les territoires ;</p> <p>Mieux connaître les expositions et les effets de l'environnement sur la santé des populations et sur les écosystèmes.</p> |
| Contexte | <p>L'environnement influence fortement la santé humaine via la qualité de l'air, de l'eau, les nuisances (bruit, insalubrité) et les activités humaines (industries, urbanisation). L'OMS estime que 23 % des décès et 25 % des pathologies chroniques sont liés à des facteurs environnementaux.</p> <p>L'approche « Une seule santé », (approche qui reconnaît l'interdépendance entre la santé humaine, animale et environnementale) mise en avant dans le Plan National Santé Environnement 4, reconnaît l'interdépendance entre la santé humaine, animale et environnementale. L'objectif est d'expliquer et prévenir les risques pour améliorer les conditions de vie.</p> <p>Depuis 2021, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes finance des actions d'éducation en santé environnementale. Montluçon Communauté dépose chaque année des projets pour développer ces actions et acquérir du matériel, en lien avec les collectivités et partenaires locaux. L'enjeu est de réduire les inégalités et diffuser l'information au plus grand nombre, y compris les publics isolés.</p> |
| Descriptif de l'action | <p>1/ Développer une plateforme de prêt de ressources en santé environnement qui recense des guides pédagogiques, jeux, proposition d'ateliers, matériel (sonomètre pédagogique, testeur de monoxyde de carbone ou de radon, dosimètres...) à mettre à disposition des mairies de l'agglomération.</p> <p>2/ Mise à disposition d'outils de communication autour de la prévention (dépliants, brochures, affiches...).</p> |

| | |
|--|---|
| | <p>3/ Information auprès des collectivités de l'offre du catalogue des ressources pédagogiques.</p> <p>4/ Mise à disposition des collectivités de l'agglomération montluçonnaise et notamment les acteurs éducatifs des outils et références pédagogiques sur les thématiques pour les aider à aborder les sujets : qualité de l'air, eau, bruit, changements climatiques, nature et biodiversité, espèces nuisibles pour la santé humaine, ...</p> <p>5/ Déployer des actions d'éducation à la santé sur les communes de Montluçon Communauté (exemple : conférence sur la qualité de l'air, sur les espèces nuisibles à la santé, etc.)</p> |
| Identification du responsable de l'action | Service Santé Publique Coordonnatrice du CLS |
| Moyens humains, financiers et matériels | <p>Moyens financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Budget 2025 Montluçon Communauté (ESE) : 3000€ <p>Moyens humains : Mairies de Monco Personnel éducatif / associations locales Service Environnement Service Transition écologique et énergétique Service Habitat Logement Service Mobilités Maison de la Combrailles</p> <p>Moyens matériels : Mise à disposition de matériel et de supports pédagogiques. Renouvellement du matériel. Mobilisation des communes et de l'ensemble des services mutualisés pour le déploiement des différents matériels et supports. Contacter le CPIE (Centre Permanent d'Incitatives pour l'environnement) afin de disposer d'outils sur différentes thématiques</p> |
| Calendrier prévisionnel | <p><u>2025 :</u></p> <p><u>Phase de réalisation</u> Recensement des outils acquis par le service. Création d'un catalogue. Mise en place d'une plateforme recensant toutes les ressources disponibles (modalités de prêt).</p> <p><u>Phase opérationnelle</u> Information auprès des collectivités Mise en place du service de prêt</p> <p><u>Durée du CLS</u> Réassort des ressources (nouvelles acquisitions de matériel ou d'outils pédagogiques). Développement et la mise à jour des outils.</p> |

| | |
|--|--|
| Dispositif de suivi : | <u>Indicateurs de résultats</u> : nombre de demandes de prêts, durée, nature du matériel prêté selon les thématiques. <u>Indicateurs d'impact</u> : nombre de communes ayant sollicité la plateforme, bilan des actions réalisées, communes par communes, suite aux prêts réalisés. <u>Indicateurs de satisfaction</u> : taux de satisfaction des utilisateurs, nombre de projets réalisés, évolution des comportements du public |
| Outils : | Création d'une base de recensement des différents outils (en ligne et sous forme de catalogue) ; Communication autour de la plateforme (réseaux sociaux, intranet, plaquettes) pour communiquer en direction des communes ; Calendrier de réservation ; Formulaire de réservation ; Formulaire de prêts (convention simplifiée) ; |
| Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action : * Description * Méthode calcul * Fréquence * Durée * Description des données à recueillir et de leur source | Au fur et à mesure des emprunts, établir un bilan : Du nombre de communes ayant sollicité la plateforme, Des structures et du public sensibilisé Du nombre de demande de prêts, durée, Des thématiques abordées, Des actions réalisées, commune par commune, suite aux prêts réalisés, D'une évolution possible des agents ou du public sensibilisés. |
| Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.. | Veiller à ce que l'information soit transmise à l'ensemble des communes du territoire afin que les services, associations s'en saisissent. Le prêt d'outils reste limité aux collectivités ou organisations locales (pas de prêt des outils auprès des particuliers). Varier la gamme des outils et diversifier les thématiques en santé environnement. Limiter la durée des prêts de manière à satisfaire la demande. Selon les besoins, envisager la dotation de certains outils aux communes. |

Fiche action n°5.8 : Lutter contre les espèces nuisibles à la santé humaine

| | |
|-------------------------------|---|
| Axe n°5 | Promouvoir un cadre de vie favorable à la santé |
| Objectif général | Promouvoir un environnement favorable à la santé |
| Objectifs | <p>Maîtriser les risques environnementaux</p> <p>Réduire les risques liés au développement des espèces susceptibles de nuire à la santé.</p> <p>Renforcer la prévention des maladies vectorielles.</p> <p>Communiquer sur la conduite à tenir face aux espèces invasives.</p> <p>Accroître les compétences des professionnels en matière de lutte contre les espèces invasives (diagnostic, repérage et prise en charge).</p> <p>Développer les connaissances des habitants sur les gestes à adopter face aux espèces invasives.</p> |
| Contexte | <p>Certains nuisibles (ambrosie, moustique tigre, frelon asiatique, etc.) représentent un risque pour la santé humaine et animale, notamment en raison des réactions allergiques qu'ils peuvent provoquer. Leur présence dans les zones urbanisées accroît les risques pour les habitants.</p> <p>L'enjeu est d'informer les agents territoriaux et le grand public sur ces espèces et les moyens de lutte. Montluçon Communauté organise chaque année des actions de sensibilisation et invite les habitants à signaler leur présence en mairie. Ces signalements permettent un zonage ciblé pour des interventions adaptées (arrachage, destruction de nids).</p> <p>Ces actions, financées par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, doivent être reconduites régulièrement pour assurer leur efficacité.</p> |
| Descriptif de l'action | <p>1/Organiser des réunions de travail avec les équipes d'agents techniques des services Environnement en lien avec les acteurs de lutte contre les espèces nuisibles à la santé : CEN, FREDON, CAP Tronçais visant à renforcer leurs connaissances et leurs compétences en matière d'espèces exotiques envahissantes.</p> <p>2/Etablir un calendrier annuel d'actions de sensibilisation en direction du grand public :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Stands d'information sur les marchés au niveau des communes de l'agglomération (mars à mai) ; -Conférences autour de la thématique « espèces nuisibles à la santé » (toute l'année) -Balades apprenantes sur les communes de l'agglomération (mars à octobre) -Ateliers de découverte autour des espèces exotiques envahissantes (février à novembre). <p>3/Promouvoir des actions de sensibilisation auprès des associations de loisirs nature ou environnementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Conférences spécifiques : tiques et maladie de Lyme, ... (toute l'année) |

| | | |
|--|--|--------------------------------|
| | <p>-Balades apprenantes sur les communes de l'agglomération (mars à octobre)</p> <p>4/Développer des campagnes d'informations tout au long de l'année pour inviter la population à participer aux repérages des espèces et effectuer des signalements par les biais des plateformes (stop ambroisie) ou auprès des mairies.</p> <p>5/Mettre en place un système de cartographie des espèces nuisibles à la santé présentes sur le territoire pour suivre leur évolution et permettre leur éradication.</p> | |
| Identification du responsable de l'action | <p><u>Structures identifiées :</u> Service Transition écologique et énergétique Service Santé Publique Coordonnatrice du CLS</p> | <p><u>Moyens engagés :</u></p> |
| Moyens humains, financiers et matériels | <p>Moyens financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Budget 2025 Montluçon Communauté (ESE) : 7000€ <p>Moyens humains : Mairies de Montluçon Communauté Services techniques et/ou Environnement CAP Tronçais FREDON CEN 03 Professionnels de santé Agriculteurs (zones rurales) Associations de loisirs nature ou environnementales.</p> <p>Moyens matériels : Mise en place de réunions Réalisation d'un calendrier d'actions Mobilisation des communes et de l'ensemble des services mutualisés pour former le personnel des services Environnement ; Déploiement d'actions de sensibilisation auprès du public</p> | |
| Calendrier prévisionnel | <p><u>2025 et durant toute la durée du CLS</u></p> <p>Suivre la temporalité des actions :</p> <p><u>Tout au l'année :</u> Formation des équipes d'agents territoriaux en vue de développer leurs compétences. Repérage et zonage. Campagne d'arrachage ou de destruction. Conférences tout public et en direction des associations. Campagne d'éradication (avant l'été pour l'ambroisie ; toute l'année pour les autres espèces). <u>Février à novembre :</u> ateliers de découverte. <u>Mars à juin :</u> Stands d'information sur les marchés. <u>Mars à novembre :</u> Balades apprenantes. En fin de chaque année, un bilan des actions et des mesures d'éradication.</p> | |
| Dispositif de suivi : | Suivi du nombre de réunions et/ou d'actions réalisées ; | |

| | |
|--|---|
| | <p>Evolution de la cartographie présentant la présence d'espèces nuisibles à la santé.</p> <p>Renforcement des connaissances des agents territoriaux.</p> <p>Adhésion du public pour s'informer</p> <p>Diminution du taux des espèces présentes sur le territoire.</p> |
| Outils : | <p>Planning et calendrier d'actions.</p> <p>Outils de communication : affiches, flyers.</p> <p>Matériel pour les stands d'information : tables, chaises, barnum, outils pédagogiques (roll up, dépliants, brochures, spécimens d'espèces, ...).</p> <p>Salles pour les conférences ou formations</p> <p>Cartographie du territoire</p> <p>Matériel de vidéo-projection (ordinateur portable, vidéoprojecteur).</p> |
| <p>Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action :</p> <p>* Description</p> <p>* Méthode calcul</p> <p>* Fréquence</p> <p>* Durée</p> <p>* Description des données à recueillir et de leur source</p> | <p><u>Indicateurs de résultats</u> : nombre de réunions et/ou d'actions réalisées ; nombre de présences</p> <p><u>Indicateurs d'impact</u> : nombre de signalements d'espèces, mesure du taux de suppression,</p> <p><u>Indicateurs de satisfaction</u> : acquisition de connaissances des agents territoriaux, changement de comportement du public, diminution du taux des espèces présentes sur le territoire.</p> |
| Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.. | <p>Nécessité de la présence, pour chaque commune, d'un ou de référents « espèces nuisibles à la santé ».</p> <p>Les actions de prévention proposées en direction du public doivent être présentées de façon ludique pour favoriser son adhésion.</p> <p>Inciter le public à effectuer des repérages.</p> <p>Confusion possible du public entre les espèces (frelons, ambrosie, ...).</p> <p>Faciliter la mise en place d'outils et de protocoles pour tendre vers une suppression des espèces nuisibles à la santé.</p> |

Fiche action n°5.9 : Etablir un protocole coordonné pour lutter contre les espèces invasives sur le territoire (ambrosie, éco fauchage)

| | |
|-------------------------------|---|
| Axe n°5 | Promouvoir un cadre de vie favorable à la santé |
| Objectif général | Sensibiliser les collectivités territoriales pour limiter la présence et la propagation des espèces nuisibles à la santé humaine. |
| Objectifs | Renforcer les compétences des professionnels des collectivités territoriales (service environnement, enfance-jeunesse, parentalité...) en matière de santé environnement Réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine et celle des écosystèmes ; Mieux connaître les expositions et les effets de l'environnement sur la santé des populations et sur les écosystèmes. |
| Contexte | Les espèces nuisibles à la santé, introduites par l'Homme, menacent les écosystèmes et contribuent à un tiers des extinctions mondiales. Elles peuvent être prédatrices ou capturer des ressources, comme le frelon asiatique qui attaque les abeilles. Certaines, comme le moustique tigre, transmettent des maladies, et d'autres, comme l'ambrosie, provoquent des allergies. L'agriculture est également affectée par des ravageurs. Ces espèces impactent tous les milieux et territoires. Bien qu'aucune solution d'éradication totale n'existe, des actions comme le fauchage, l'arrachage et le piégeage sont efficaces pour limiter leur propagation. |
| Descriptif de l'action | 1/ Informer et former les acteurs de terrains (élus, personnels des services espaces verts et environnement) par le biais des réseaux d'acteurs. Un centre de ressources dédié aux espèces envahissantes est opérationnel pour mutualiser les connaissances et accompagner les acteurs. Véritable boîte à outils, ce dispositif collaboratif propose des informations générales, ainsi que de nombreuses ressources règlementaires, techniques et scientifiques. 2/Définir sur chaque commune des référents des espèces nuisibles à la santé. 3/ Effectuer une surveillance visant à éradiquer les espèces émergentes et limiter la propagation pour les espèces largement répandues, notamment repérer dans les zones d'éco-fauchage (maintien d'une partie de la végétation à son état naturel et permettre ainsi un meilleur développement de la biodiversité) la présence des espèces invasives (mise en place d'une cartographie commune par commune) . 4/ Initier la mise en place et accompagner les stratégies pour lutter contre les espèces nuisibles à la santé : augmenter la connaissance des espèces, identifier les vecteurs d'introduction et de propagation, les techniques de détection, |

| | |
|--|---|
| | de surveillance et de gestion, les impacts, la valorisation des déchets (propices au développement de certaines plantes) ... |
| Identification du responsable de l'action | Coordonnatrice du CLS Mairies de Monco (Élus, Service Environnement, Espaces Verts...) Référents Ambroisie |
| Moyens humains, financiers et matériels | <p>Moyens financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Budget Montluçon Communauté (ESE) : 1 000€ <p>Moyens humains : FREDON CEN 03 Office de la Biodiversité Binôme départemental ESE CAP Tronçais Ville de Montluçon</p> <p>Moyens matériels : Faire le point des connaissances des agents territoriaux et des pratiques déjà mises en place pour l'entretien des espaces végétaux (parcs, chemins, bords de routes...) Réunions d'information Campagnes de formation Actions sur le terrain Partages et échanges de procédés Mise à disposition de salles pour la tenue des réunions</p> |
| Calendrier prévisionnel | <p><u>2025 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une réunion annuelle avec les partenaires et les collectivités. - Etude, à partir du logiciel SIG, de la possibilité d'intégrer la présence des espèces dans l'espace public mais également les signalements effectués au niveau du domaine privé (foyer de colonisation moustique tigre, présence ambroisie jardin). - Mise en place de campagnes régulières de lutte adaptée selon les espèces. <p><u>Durée du CLS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Constituer un réseau local entre les collectivités. - Reconduire chaque année les campagnes de prévention et lutte contre la prolifération. - Suivre l'évolution (constat de progression ou de diminution). |
| Dispositif de suivi : | <ul style="list-style-type: none"> - Réunions avec les partenaires, les élus et référents permettant d'échanger et de définir des stratégies de lutte contre les espèces présentes sur le territoire considérées comme nuisibles à la santé. - Identification des besoins spécifiques des référents (connaissance des espèces et des outils d'identification tels que l'application Plantnet). - Planification des campagnes de lutte des espèces (campagnes d'arrachage, piégeage...). |

| | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Outils de communication partagés : plateforme de signalement (stop ambroisie...), cartographie des territoires (SIG). - Bilan annuel pour évaluer l'évolution de la présence des espèces sur le territoire. |
| Outils : | <ul style="list-style-type: none"> - Listing des communes et des référents « espèces nuisibles à la santé » (ambroisie, moustiques tigre, chenilles processionnaire...); - Planning de réunions et de formations avec les acteurs de lutte contre les espèces nuisibles à la santé ; - Réservation de salle permettant d'organiser des temps de rencontre (réunions et formations). - Mise en place d'outils ou plateforme de suivi dans chaque collectivité (SIG : repérage des zones pour mettre en place les campagnes de prévention). |
| Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action : * Description * Méthode calcul * Fréquence * Durée * Description des données à recueillir et de leur source | <u>Indicateurs de résultats</u> : Nombre d'espèces présentes sur le territoire, identification des zones de leurs présences, moyens pour parvenir à leur éradication. <u>Indicateurs d'impact</u> : formation des agents territoriaux, suivi cartographique des zones des espèces, évolution et suivi de la présence des espèces sur l'ensemble du territoire <u>Indicateurs de satisfaction</u> : limiter la présence des espèces et leur propagation sur le territoire. |
| Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.. | Veiller à la présence d'agents référents de espèces sur l'ensemble du territoire ; Prévoir des temps d'échanges entre les référents ; Faire en sorte que les agents des communes de Monco puissent accéder à la formation ; Tendre vers les mêmes procédés de lutte : repérage des zones, utilisation des mêmes techniques, calendrier des campagnes. |

Fiche action n°5.10 : Sensibiliser le public au tri et au gaspillage alimentaire

| | |
|-------------------------------|--|
| Axe n°5 | Promouvoir un cadre de vie favorable à la santé |
| Objectif général | Améliorer le cadre de vie du territoire |
| Objectifs | Sensibiliser les habitants aux bons gestes en matière de gestion des déchets : tri, lutte contre le gaspillage alimentaire. Renforcer les connaissances des habitants en matière de développement durable et en santé environnementale. Renforcer la qualité de vie des habitants |
| Contexte | Le gaspillage alimentaire représente 17% des déchets ménagers, dont 14% peuvent être valorisés. L'ADEME estime que chaque habitant génère près de 29 kg de déchets alimentaires par an, dont 7 kg d'aliments encore emballés. 20% de ce gaspillage résulte d'un manque d'organisation. Depuis janvier 2024, le tri des biodéchets est obligatoire pour tous, y compris les particuliers. Le SICTOM organise des actions de sensibilisation, notamment dans les écoles et sur des stands, pour promouvoir le tri sélectif et réduire le gaspillage. |
| Descriptif de l'action | <p>Élaborer une campagne de communication dédiée à la lutte contre le gaspillage alimentaire :</p> <p>Concevoir et diffuser des outils de sensibilisation sur le sujet (recettes anti-gaspi, astuces de conservation, dates limites de consommation, ...)</p> <p>Proposer des actions de sensibilisation régulières :</p> <p>Messages sur les réseaux sociaux, Affichage dans certains commerces alimentaires (ex : astuces pour utiliser les restes de pain dans les boulangeries),</p> <p>Ateliers/animations de sensibilisation au tri, compostage et à la lutte contre le gaspillage alimentaire lors de manifestations sur les quartiers prioritaires (Dispositif en bas de chez toi).</p> <p>Animations auprès d'associations (Resto du cœur, Croix Rouge, Maison de la Solidarité), centres sociaux, épiceries sociales et solidaires...</p> <p>Sensibilisation au tri des publics allophones</p> <p>Réunions publiques d'informations sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.</p> <p>Actions de sensibilisation auprès du public jeunes :</p> <p>Mise en place d'ateliers de sensibilisation aux gestes de tri dans les établissements scolaires ;</p> <p>Travail sur les quantités lors du service de cantine et dans les centres de loisirs pour éviter le gaspillage ;</p> |

| | |
|--|---|
| | Intervention dans les grandes surfaces à la rencontre des consommateurs pour aborder la problématique des emballages et des produits dates courtes. |
| Identification du responsable de l'action | Coordonnatrice du CLS SICTOM |
| Moyens humains, financiers et matériels | <p>Moyens financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Budget 2025 Montluçon Communauté (ESE) : 200€ <p>Moyens humains : Associations solidaires Epiceries sociales et solidaires Centres sociaux Etablissements scolaires Centres de loisirs Montluçon Habitat Service Cohésion urbaine (Politique de la Ville, GUSP)</p> <p>Moyens matériels : Calendrier d'actions pour sensibiliser au gaspillage alimentaire dans différentes structures : écoles, centre de loisirs, épiceries sociales... Communication adaptée Sensibilisation du public Développer des ateliers</p> |
| Calendrier prévisionnel | <p>2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interventions prévues sur les grandes animations du territoire (QPV) Interventions de sensibilisation dans une démarche « d'aller vers » : informations aux pieds des immeubles d'habitation, dans les quartiers et village <p>Durée du CLS Reconduire chaque année des actions « aller-vers » avec des thématiques : conservation des aliments, les bons gestes avant, pendant et après les courses... Suivre l'évolution en lien avec le SICTOM des comportements du public.</p> |
| Dispositif de suivi : | <p>Recenser les structures partenaires : services, associations, écoles, salles intergénérationnelles,</p> <p>Présentation de la démarche.</p> <p>Calendrier des animations à mettre en place, en lien avec le SICTOM, auprès des scolaires, accueils de loisirs, structures ou dispositifs de quartier...</p> <p>Réaliser un bilan annuel pour évaluer :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le nombre d'animations réalisées sur la thématique et des publics sensibilisés ; Le nombre de structures impliquées par an dans les actions ; L'évolution des comportements et des efforts constatés. |
| Outils : | Programme des journées dédiées à la lutte contre le gaspillage alimentaire : |

| | |
|--|--|
| | <p>La Journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire, instaurée en 2013, est l'occasion chaque 16 octobre de sensibiliser à ces enjeux.</p> <p>Depuis 2020, l'Organisation des Nations Unies a également instauré une Journée internationale dédiée à la sensibilisation aux pertes et gaspillages de nourriture, le 29 septembre.</p> <p>Stand d'information dans les espaces extérieurs dans une démarche « d'aller-vers ».</p> <p>Jeux de société : gaspi'rale</p> <p>Salles de réunion ou de quartier</p> |
| <p>Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Description * Méthode calcul * Fréquence * Durée * Description des données à recueillir et de leur source | <p>Indicateurs de résultats : nombre de séances réalisées auprès du public, dans les établissements scolaires et dans les centres de loisirs et autres lieux (salles de quartiers, animations extérieures ...).</p> <p>Indicateurs d'impact : nombre de participants sur chaque action réalisée.</p> <p>Indicateurs de satisfaction : suivi des déchets par le SICTOM, évolution des comportements du public.</p> |
| <p>Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc..</p> | <p>Adapter la communication pour fédérer le public notamment adulte (bons gestes à adopter et information sur une technique avec la conservation des aliments, cuisiner les restes, la lacto-conservation...).</p> <p>Mettre en place des animations et outils attractifs pour faciliter la participation.</p> <p>Rendre le public acteur dans certaines manifestations (relations de pair à pair : ambassadeurs).</p> |

Fiche action n° 5.11 Construire et promouvoir un écosystème favorable à la santé et à l'alimentation durable en lien avec le Projet Alimentaire Territorial

| | |
|-------------------------------|--|
| Axe n° 5 | Promouvoir un cadre de vie favorable à la santé |
| Objectif général | Favoriser une alimentation saine, durable et accessible à tous en renforçant la connaissance et la valorisation de l'écosystème local, tout en dynamisant les synergies entre les acteurs engagés dans le domaine de l'alimentation et de la santé. |
| Objectifs | Favoriser une alimentation de qualité ; Promouvoir l'éducation à la santé et à l'alimentation ; Cartographier les ressources existantes et les acteurs locaux ; Valoriser les initiatives en faveur d'une alimentation bénéfique pour la santé ; Faciliter la mise en réseau des professionnels et des habitants pour renforcer la dynamique territoriale autour de l'alimentation et de la santé ; Rendre accessible à tous les produits locaux. |
| Contexte | Le territoire de Montluçon Communauté présente des indicateurs de santé préoccupants : <ul style="list-style-type: none"> • Taux élevé de tumeurs malignes et hospitalisations liées à l'alcool (2 fois supérieur à la moyenne régionale). • Maladies chroniques (maladies coronaires, insuffisance cardiaque, diabète) plus fréquentes dans plusieurs communes rurales. • Exposition aux risques environnementaux (radon, pollens). L'alimentation, déterminant clé de la santé, joue un rôle majeur dans la prévention des maladies chroniques. L'intégration du Projet Alimentaire Territorial (PAT) au Contrat Local de Santé (CLS) permet de : <ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre les inégalités d'accès à une alimentation saine. • Encourager des pratiques alimentaires durables face au changement climatique. • Renforcer les liens entre santé publique et alimentation locale pour une approche globale de la santé. |
| Descriptif des actions | -Créer un guide/annuaire/carnet de producteurs locaux à destination du grand public -Créer un guide/annuaire des structures et une aide au déploiement -Mettre en place un focus hebdomadaire sur un produit au sein des cantines -Proposer une recette complémentaire au repas végétarien -Varier les sorties scolaires pour favoriser la découverte de l'écosystème alimentaire -Accompagner les agriculteurs dans les procédures de réponse aux marchés publics -Former les professionnels de l'enfance aux bonnes pratiques à l'éducation alimentaire |

| | |
|---|---|
| | <p>-Communiquer au 3ème âge sur les dispositifs accessibles et les incidences entre alimentation et vieillissement</p> <p>-Accompagner et former les opérateurs sur les sites de production pour améliorer les pratiques dans la confection des repas</p> |
| Identification du responsable de l'action : | Coordinateur du CLS + DGA Territoires |
| Moyens humains, financiers et matériels | <p>Moyens financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Budget 2025 : <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 000€ Montluçon Communauté CLS ; ○ 500€ Ville de Montluçon. <p>Moyens humains :</p> <p>Service Communication de MONCO/Ville Cuisine centrale/restaurants scolaires Hôpital de Montluçon-Néris-les-Bains Promotion santé Ecoles du territoire Producteurs locaux</p> <p>Moyens matériels :</p> <p>Recensement des acteurs locaux Rédaction d'un annuaire détaillé incluant les coordonnées, les produits vendus, les points de ventes Collaboration avec la cuisine centrale pour élaborer des recettes attractives et nutritives à base de produits locaux ; Intégration des recettes dans les menus des cantines et communication auprès des familles ; Mise à disposition du CHMN d'un professionnel de la nutrition pour pouvoir mener à bien les ateliers et construire des supports pédagogiques ; Conception graphique des infographies ; Aide à la conception de supports pédagogiques et prêt de supports ; Mise à disposition d'établissements culturels pour présenter des producteurs locaux.</p> |
| Calendrier prévisionnel | Lors de la mise en œuvre du PAT |
| Outils : | <p>Base de données des producteurs locaux ;</p> <p>Outils de communication (site web, réseaux sociaux, affichages, etc.) : plateformes numériques pour centraliser les informations ;</p> <p>Supports pédagogiques imprimés (guides, affiches) ;</p> <p>Contenus numériques (vidéos, webinaires, infographies).</p> <p>Plateformes web des écoles ou de l'agglo pour la diffusion ;</p> <p>Intervenants spécialisés pour les ateliers (diététiciens/nutritionniste, cuisiniers)</p> |
| Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action : | Un tableau de bord pour chaque action sera à établir |